

15/07/2024

PROJET D'ETABLISSEMENT

Petite crèche LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE

31bis rue Paul Doumer -85000 LA ROCHE SUR YON
petiteenfance@larochesuryon.fr/02.51.47.48.66.

Sommaire

1. <u>Projet d'accueil</u>	3
➤ Les prestations d'accueil	
➤ Les différents types d'accueil	
➤ L'accueil d'enfants en situation de handicap ou atteint de maladie chronique	
➤ Les compétences professionnelles mobilisées	
➤ Les actions menées en matière d'analyse des pratiques professionnelles	
➤ Les actions menées en matière de formation	
➤ L'accueil des stagiaires et apprentis	
➤ La place des parents	
2. <u>Projet Educatif</u>	8
➤ L'accueil	
➤ Les activités	
➤ Les temps de repas	
➤ L'hygiène	
➤ Le sommeil	
➤ L'accompagnement à la parentalité	
➤ La place du stagiaire	
➤ Les intervenants extérieurs	
➤ Conclusion	
3. <u>Projet social et développement durable</u>	21
➤ Les finalités et la démarche	
➤ Quelques dates clés	
➤ Un territoire attractif	
➤ Une diversité et une complémentarité de l'offre d'accueil	
➤ Des actions engagées en faveur du développement durable	
➤ Un élan pour la suite: des enjeux et des perspectives	

1. *Projet d'accueil*

1 - Les prestations d'accueil

Dans le cadre de leurs missions, les établissements d'accueil du jeune enfant ont pour rôle :

- de veiller à la santé, à la sécurité et au bien-être des enfants ainsi qu'à leur développement.
- d'aider les parents à concilier vie professionnelle et vie familiale.
- de concourir à l'intégration des enfants en situation de handicap et/ou ayant une maladie chronique.

La petite crèche (halte-garderie) de la Maison de la Petite Enfance est ouverte sur les jours et horaires suivants :

- Lundi de 8h30 à 17h30,
- Mardi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h30,
- Mercredi de 8h30 à 17h30,
- Jeudi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h30,
- Vendredi de 8h30 à 12h.

Elle se situe 31 bis rue Paul Doumer à La Roche-sur-Yon.

Elle accueille 18 enfants âgés de 10 semaines à 3 ans (jusqu'à leur scolarisation) et jusqu'à 5 ans pour les enfants porteurs de handicap ou atteint de maladie chronique.

Les enfants de moins de 10 semaines peuvent être admis après avis du (de la) responsable de la structure, du médecin de l'enfant ou du médecin de l'établissement.

Les enfants déjà accueillis en structure et scolarisés peuvent continuer à fréquenter cette même structure les mercredis et les vacances scolaires en fonction du nombre de places disponibles et en accord avec le(la) responsable. Ces demandes seront réfléchies dans le sens du bien-être de l'enfant sachant que d'autres solutions d'accueil existent (Accueil de Loisirs Sans Hébergement, ...).

2- Les différents types d'accueil

2-1- L'accueil court

L'accueil est dit court dès lors qu'il est fondé sur des temps d'accueils réguliers fixés à l'avance. La notion de régularité ne renvoie pas à une durée mais à une récurrence.

D'une ½ journée à 5 ½ journée par semaine, d'une durée minimum de 3 mois à 1 an, renouvelable en fonction des besoins de la famille et des possibilités d'accueil de la structure.

Tout accueil court implique la signature d'un contrat d'accueil entre les parents et le gestionnaire (La Roche-sur-Yon Agglomération). Il est signé par les parents pour une durée maximale d'un an, renouvelable jusqu'au départ de l'enfant. Les dispositions du contrat, dont un exemplaire est remis aux parents, formalisent les droits et obligations des deux parties. Le contrat prend effet dès le premier jour de fréquentation de l'enfant à l'issue de la période d'adaptation.

2-2 - L'accueil occasionnel

Les demandes de place en accueil occasionnel ne sont pas examinées par la commission d'admission mais par chaque directeur (trice) de crèche qui accepte ou non le dossier d'inscription en fonction des

places disponibles dans l'établissement. Ils ne sont assujettis ni à un planning prévisionnel, ni à un contrat d'accueil.

Ces places ont notamment vocation à répondre aux besoins de parents engagés dans un parcours d'insertion professionnelle ou sociale.

Les dossiers d'inscription (dossier administratif et médical) complets sont déposés au préalable au guichet unique de la petite enfance.

2-3 - L'accueil d'urgence

Compte tenu des délais nécessaires à la réunion de la commission d'admission et de l'urgence de la demande, les admissions en accueil d'urgence ne sont pas examinées par la commission.

Ces places ont en effet vocation à répondre aux besoins de parents inscrits dans une démarche d'insertion professionnelle ou sociale, ou confrontés à une situation imprévisible nécessitant un besoin d'accueil de leur enfant.

La demande est à faire 15 jours maximum avant le début de l'accueil, pour une durée maximum de 2 mois, renouvelable un mois.

L'appréciation de la situation d'urgence relève du (de la) responsable du guichet unique en lien avec le (la) directeur (trice) de l'établissement qui délivre l'autorisation d'admission.

Les dossiers d'inscription (dossier administratif et médical) complets sont déposés au préalable au guichet unique de la petite enfance.

3 – L'accueil d'enfants en situation de handicap ou atteint de maladie chronique :

Le décret n°2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans a modifié l'article R2324-17 du Code de la Santé publique :

« Les établissements et les services d'accueil non permanents d'enfants offrent, avec le concours du référent " Santé et Accueil inclusif ", un accueil individualisé et inclusif de chacun des enfants, notamment de ceux présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique, grâce à un accompagnement spécifique dans le cadre de locaux adaptés. Ils favorisent la socialisation des enfants au sein de collectifs de taille adaptée aux activités proposées. »

Ainsi, les enfants en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique seront accueillis aux mêmes conditions que tout autre enfant à partir du moment où leur handicap ou leur maladie est compatible avec l'accueil des autres enfants, les locaux, l'encadrement, le matériel et l'organisation de la structure.

Chaque situation sera évaluée individuellement en équipe pluridisciplinaire (équipe de la structure, partenaires accompagnant l'enfant et la famille, référent santé et accueil inclusif et/ou référent paramédical).

L'accueil et l'intégration de l'enfant impliquent l'élaboration d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) entre la famille et le médecin traitant ou le spécialiste de l'enfant. Ensuite, ce dernier sera mis à disposition du référent santé et accueil inclusif et l'équipe.

L'équipe travaillera en étroite collaboration avec l'enfant, les parents et les partenaires compétents prenant en charge l'enfant (PMI, CAF, ...) afin de prendre en compte les besoins de chaque enfant, de mettre en place un accueil adapté et de l'accompagner dans son développement et son évolution.

S'il est constaté par l'équipe ou les parents que la structure ne peut répondre de façon adéquate à l'accompagnement de l'enfant ou que celui-ci ne peut s'adapter dans la structure, une réflexion commune sera menée (équipe, parents, référent santé et accueil inclusif, ...). Ainsi, une orientation vers d'autres services compétents pourra être envisagée.

Le référent santé et accueil inclusif (pour toutes les crèches quel que soit leur taille) et le référent paramédical (présents que pour les crèches de plus de 25 places) accompagnent les équipes pour l'accueil des enfants en situation de handicap ou atteint de maladie chronique. Leurs missions sont détaillées dans le règlement de fonctionnement.

4 – Les compétences professionnelles mobilisées

Conformément au Décret 2021-1131 du 30 août 2021, les enfants sont pris en charge par une équipe pluridisciplinaire composée de professionnels qualifiés de la petite enfance.

4-1- La direction (0.5 ETP)

Elle est assurée par un direct(eur)rice qui répond au décret art. R2324-34 (cf règlement de fonctionnement : mission de direction).

4-2- Les éducateurs de jeunes enfants (0.5 ETP)

L'éducateur de jeunes enfants assure la prise en charge du jeune enfant dans sa globalité en lien avec la famille. Il valorise au sein des équipes la fonction éducative pour favoriser l'éveil et le développement harmonieux des enfants, en collaboration avec les auxiliaires de puériculture. Il est le relais entre l'équipe et la direction, propose et met en place les projets.

4-3 - L'auxiliaire de puériculture et l'agent titulaire d'un CAP AEPE¹ (2 ETP)

L'auxiliaire de puériculture et les agents CAP AEPE accueillent et accompagnent les enfants et leurs familles. Ils répondent aux besoins quotidiens (hygiène, repas, sieste...) et sollicitations des enfants, assurent la surveillance, les soins et organisent, dans le respect du projet éducatif, des activités d'éveil.

4-4 - Les agents de service ou agent technique (0.8 ETP)

Ils assurent la préparation des repas, la propreté du linge et l'entretien des locaux.

L'équipe se réunit régulièrement afin de pouvoir échanger autour de l'organisation de l'accueil, de la structure, de discuter d'éventuelles problématiques mais également afin de pouvoir faire émerger les projets à destination des enfants et de leurs familles.

4-5 - Les autres professionnels :

Une référente pédagogique peut appuyer les équipes, à leur demande, sur différents sujets en lien avec l'accueil des enfants ou le travail d'équipe.

Un psychologue référent pour le personnel peut accompagner les équipes face à des situations complexes quand l'intervention d'un tiers peut être nécessaire.

Des intervenants extérieurs peuvent être présents ponctuellement auprès des enfants et des équipes. Ceux-ci permettent de proposer des activités pédagogiques différentes (médiathèque, musicien, plasticien, psychomotricien, ...)

¹ CAP AEPE : Accompagnement Educatif Petite Enfance

5 – Actions menées en matière d’analyse des pratiques professionnelles :

En application de l’article R. 2324-37 du décret 2021-1131 du 30 août 2021, les professionnels bénéficient d’analyse de la pratique dans les conditions suivantes :

- chaque professionnel bénéficie d'un minimum de six heures annuelles dont deux heures par trimestre,
- les séances d'analyse de pratiques professionnelles se déroulent en-dehors de la présence des enfants,
- elles sont animées par un professionnel ayant une qualification définie par arrêté du ministre chargé de la famille,
- la personne qui anime ces séances n'appartient pas à l'équipe d'encadrement des enfants de l'établissement et n'a pas de lien hiérarchique avec ses membres. Elle peut être salariée du gestionnaire ou intervenant extérieur,
- les séances d'analyse de pratiques professionnelles ne peuvent rassembler des groupes de plus de quinze professionnels,
- les participants et l'animateur s'engagent à respecter la confidentialité des échanges.

Ces temps d’analyse de pratique ont pour but :

- d’évaluer et de faire évoluer les pratiques éducatives en tenant compte des singularités des enfants et de leurs familles.
- de faciliter et/ou faire évoluer le fonctionnement des équipes.

6 – Actions menées en matière de formation :

La formation continue des professionnels de la petite enfance est une nécessité. En effet, ce domaine est en constante évolution et chaque professionnel doit pouvoir avancer dans sa carrière en ayant accès à ces nouvelles connaissances.

C’est pourquoi, pour rester cohérents, maintenir la motivation et toujours améliorer l’accueil des enfants et de leur famille, la Direction de la petite enfance en lien avec le service formation de l’agglomération propose différentes formations aux agents :

- des formations internes (incendie, gestes et postures, gestion du stress, ...),
- des formations groupées adressées à l’ensemble du personnel de la petite enfance (aménagement de l’espace, bienveillance, adaptation, transmission, ...),
- des formations individuelles au choix de chaque agent avec le CNFPT ou tout autre organisme agréé.

Une journée pédagogique est organisée chaque année au sein de chaque structure réunissant l’ensemble de l’équipe.

Cette journée donne l’opportunité de réfléchir sur les pratiques pédagogiques et leurs impacts dans le travail d’équipe. Le thème est au choix de l’équipe avec, parfois, la venue d’un intervenant extérieur. Les parents sont informés en amont de la date de cette journée afin d’anticiper la fermeture de la structure.

De même une journée pédagogique pour l’ensemble du personnel petite enfance peut être mis en place dans le même but.

7 – L’accueil des stagiaires et apprentis :

Les structures accueillent régulièrement des stagiaires et/ou des apprentis.

Les stagiaires et apprentis sont issus de différentes formations en lien avec la petite enfance : éducateurs de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture, CAP AEPE, Bac Professionnel, ...

Pour les professionnels, c'est l'occasion de transmettre leurs connaissances et leurs savoirs faire mais aussi de faire évoluer leurs pratiques et de mener une autre réflexion au travers du questionnement des stagiaires.

Ces stagiaires et apprentis sont encadrés par une personne dédiée durant tout leur temps de présence. Les stagiaires ainsi que les apprentis en première année de formation ne sont jamais seuls avec les enfants et ne sont pas comptés dans le taux d'encadrement.

8 - La place des parents

Il est essentiel qu'un lien existe entre les parents et le personnel de l'établissement.

Au quotidien, les temps de transmissions sont un moment privilégié d'écoute et d'échange entre les parents et l'équipe. Le parent doit pouvoir exprimer ses questionnements, doutes, peurs, souhaits et recevoir toutes les informations nécessaires concernant l'accueil de son enfant.

Aussi, les parents peuvent solliciter une rencontre hors des temps de transmission (sans la présence des enfants ou d'autres parents) avec l'équipe et/ou la direction sur tout sujet. Un rendez-vous pourra alors être proposé.

Pour toute information concernant la vie ou l'organisation de la structure, les familles sont informées par le biais de plusieurs supports : internet, mail, affichage, flyers, ...

Des temps conviviaux sont aussi proposés aux parents autant que possible (ateliers parents/enfants, rencontres festives, journées à thème, sorties, ...) afin qu'ils participent à la vie de la structure et qu'ils partagent des temps avec leur enfant dans le cadre de l'accueil.

Cela facilite les échanges et met en confiance les parents.

Lors des sorties extérieures, les parents peuvent être sollicités pour participer à l'accompagnement des enfants.

2. Projet éducatif

Le projet éducatif est une référence éducative qui sera évolutive et se réajustera en fonction de l'équipe, des enfants, des parents accueillis, des nouvelles connaissances et aussi des nouveaux projets qui pourront naître de la réflexion de l'équipe de la halte-garderie.

Depuis l'ouverture, en mars 2003, il a été retravaillé à chaque fois qu'il y a eu changement de professionnels dans l'équipe.

Chaque partie du projet se définit par un objectif reposant sur les valeurs que l'équipe lui a données. Celle-ci a ensuite étudié l'organisation et les moyens humains et matériels pour la mise en place de cet objectif.

Au centre de notre travail se trouve l'enfant dans son individualité. Nous allons l'accueillir avec sa famille et son histoire. L'arrivée dans une structure comme la halte-garderie, va le faire passer d'un milieu familial à un milieu collectif et va être, pour lui, l'apprentissage de la séparation d'avec ses parents.

Ce projet est basé sur :

- L'accueil et l'accompagnement de l'enfant et de sa famille.
- le respect de l'enfant dans sa globalité, dans son unicité.

1. L'ACCUEIL :

Objectif : « *Créer un moment privilégié d'écoute, de disponibilité pour favoriser la séparation des parents et de leur enfant.* »

a. La première visite :

La première visite est la première rencontre de la famille avec les professionnels de la H-G. Une personne de l'équipe accueille la famille, se rend disponible, est à l'écoute afin de cerner au mieux les attentes des parents pour le futur accueil de leur enfant. Le professionnel est souriant et agréable Il est dans l'ici et maintenant et observe déjà le lien enfant/parents.

Les deux parties fixent ensemble les prochains temps de familiarisation de l'enfant, en tenant compte de la disponibilité de la famille, du rythme de l'enfant et du groupe d'enfants accueillis au même moment afin de faire de ce temps un moment le plus serein pour tous.

b. La familiarisation :

Elle commence par un temps avec le ou les parents, l'enfant et un professionnel. Le professionnel se détache du groupe d'enfants de la H-G afin de se rendre disponible pour la famille.

Les échanges se basent sur un face à face et sans support de notre part afin de faciliter la libre circulation de la parole.

Nous invitons la famille à s'asseoir au sein de la salle de vie de la structure afin de pouvoir communiquer en toute simplicité. Nous commençons par présenter l'équipe de la halte-garderie.

Le professionnel invite la famille à parler de son enfant, à dire ce qu'elle a envie de nous communiquer. Nous essayons de les mettre en confiance pour que les parents puissent s'autoriser à nous dire ce qu'ils ont envie de nous dire sur leur enfant.

Lorsque nous sentons une famille un peu sur la réserve, nous orientons les questions afin de connaître le minimum requis pour l'accueil de l'enfant. Nous enchaînons ensuite sur le fonctionnement de la

structure, le projet de la halte-garderie, quelques petits rappels sur le règlement de fonctionnement qu'ils ont eu en amont. Enfin, nous leur faisons visiter les locaux.

Nous nous ajustons aux familles car nous accueillons une grande diversité culturelle et sociale. Il y a la barrière de la langue, mais bien d'autres pratiques différentes auxquelles nous essayons de nous ajuster au mieux.

Nous demandons les besoins des parents en termes de garde de leur enfant. Le professionnel observe, pendant ce temps d'échange, le parent et son enfant.

Nous établissons un planning de la suite de la familiarisation, qui s'adapte aux parents et à l'enfant. Nous adaptons le temps et le rythme en fonction des usagers.

Nous ne parlerons pas de professionnel référent car nous sommes 3 à travailler sur les mêmes temps. Les parents et leur enfant nous voient donc en même temps. Nous parlons plus d'un accueil personnalisé mais avec une ouverture sur les autres professionnels qui gravitent autour de l'enfant. Cela autorise parents comme enfants à aller vers la personne avec qui ils se sentent le mieux, le plus à l'aise.

Nous finissons par leur donner un flyer sur les jours et horaires d'ouverture de la halte- garderie.

c. L'accueil au quotidien :

Nous accueillons individuellement chaque parent avec son enfant, nous nous rendons disponibles, souriants, à l'écoute de ce que le parent a envie de nous transmettre. Nous essayons de respecter le besoin d'échange du parent sauf quand nous avons des demandes particulières à lui faire.

Nous nous mettons à hauteur de l'enfant pour l'accueillir, pour lui dire bonjour.

Nous observons comment se prépare la séparation pour les deux protagonistes. Nous laissons le temps à chacun de se séparer et pouvons proposer et apporter notre aide quand la séparation semble compliquée pour l'un ou l'autre ou pour les deux.

Nous accompagnons ensuite l'enfant vers le jeu, dans un endroit accueillant et sécurisant.

Après plusieurs jours de familiarisation, d'observation, nous pouvons proposer le rituel mis en place lors de son accueil (un jouet spécifique, un espace, les bras, la poussette, ...).

d. L'accueil des enfants en situation de handicap et/ou porteur d'une maladie chronique :

En référence au projet politique de L'agglomération de La Roche-Sur-Yon, la Direction de La Petite Enfance a élaboré une procédure visant à faciliter l'accueil des jeunes enfants porteurs de handicap.

Objectifs :

Réaliser un cadre sécurisé pour l'enfant, sa famille et l'équipe éducative. Favoriser la socialisation et soutenir l'évolution psychomotrice de l'enfant. Accompagner la famille dans la prise en charge de son enfant en situation de handicap.

Soutenir l'équipe éducative dans l'accueil au quotidien de l'enfant En situation de handicap.

Formalités :

Les familles doivent inscrire leur(s) enfant(s) à la DPE (Direction Petite Enfance), au guichet unique.

Après échange avec la famille, la responsable de la structure établit le cadre d'accueil et d'intervention auprès de l'enfant, en tenant compte des possibilités de l'établissement. Ils rédigent conjointement un Projet de Vie (PDV).

L'évolution de l'enfant pourra nécessiter la mise en place d'un projet d'accueil individualisé (PAI). Celui-ci se fera en lien avec le médecin référent des services petite enfance.

Cadre législatif :

- ✓ Convention Internationale des Droits de l'Enfant de 1989, article 23, alinéa 1.
Code de la Santé Publique.
- ✓ Règlement de fonctionnement des structures Petite Enfance de La Roche Sur Yon Agglomération.
- ✓ Circulaire interministérielle N° 2003-135 du 08 septembre 2003, relative à l'établissement de Projet d'Accueil Individualisé (PAI).
- ✓ Décret du 30 août 2021 n°2021-1131.

Projet de Vie et accompagnement personnalisé :

Le projet de vie est l'expression de la projection de l'enfant dans l'avenir. Il donne du sens à ce qu'il va vivre à la halte-garderie. Chaque projet de vie est personnel et singulier.

Il est évolutif, établi et formalisé avec les parents. C'est le document qui permettra de faire une demande de soutien financier à la CAF, sous la forme de l'intervention d'une tierce personne (Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap).

Celle-ci sera chargée d'accompagner les actes de la vie quotidienne pour lesquels l'enfant a besoin d'aide. Cette aide sera mise en œuvre selon les modalités définies par la CAF (formulaire 08-103 & 08-111).

Modalités de mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) :

Le PAI est un préalable à l'accueil d'un enfant porteur d'une maladie nécessitant une assistance médicale.

Objectifs :

Etablir un diagnostic sur l'état de santé d'un enfant et définir la capacité de la halte-garderie à l'accueillir.

Il est établi conjointement par le responsable de la halte-garderie, le médecin référent, le médecin traitant, le médecin prescripteur et/ou le service hospitalier et la famille.

e. L'accueil d'urgence :

Au sein de la halte-garderie nous accueillons des familles dans l'urgence (rendez-vous de dernière minute, cours de Français, problématique urgente à régler...), en libérant une place par demi-journée pour de telles situations.

Nous mettons tout en œuvre dans la halte-garderie pour rassurer les parents et leur enfant lors de ces accueils un peu précipités. Nous restons disponibles et à l'écoute des inquiétudes des parents et de leur enfant.

Le parent peut appeler la structure quand il le souhaite pendant l'accueil de son enfant pour être rassuré. C'est important que le parent se sente entendu et respecté pour mener à bien ce qu'il a à régler à l'extérieur de la structure. Cela lui permettra d'être présent à l'enfant lorsqu'il le retrouvera.

2. LES ACTIVITES :

Objectifs :

« Favoriser l'éveil et le développement de l'enfant ».

« Favoriser son ouverture sur le monde par le plaisir ».

« Amener l'enfant vers la socialisation ».

Nous pensons que les apprentissages doivent pouvoir se choisir librement.

Le libre choix implique qu'il y ait un choix possible, l'adulte doit donc pouvoir entendre l'enfant dans son refus. Dans certaines circonstances, il est impossible à un enfant de moins de 3 ans de choisir.

Avoir le choix c'est aussi penser les différents espaces de jeux pour le groupe d'enfants accueilli à un moment.

a. L'aménagement de l'espace :

L'aménagement de l'espace a été conçu après la mise en place de la nouvelle équipe de la halte-garderie et surtout après observation des enfants accueillis.

Nous avons donc délimité différents espaces afin de répondre au plus juste aux différents âges des enfants présents afin que tous puissent évoluer et y trouver plaisir et sécurité.

Nous avons ainsi plusieurs espaces :

Un espace cuisine ouvert : les plus grands prendront plaisir à imiter les adultes et les plus petits à vider, transvaser. Tout y est installé pour que les enfants puissent jouer à la dinette, avec des poupées, à se coiffer devant le miroir...

Un espace moteur avec une structure motrice (escalier, palier, toboggan) afin que grands comme moyens puissent évoluer d'un point de vue moteur et avec une libre circulation de chacun dans cette structure.

Un espace garage/voitures/camion : chaque enfant d'âge et de sexe différent sera libre, de faire rouler, voler, faire « vrombrir » ou porter à la bouche les divers véhicules mis à leur disposition.

Un espace jeux libres avec une table à hauteur des enfants pour permettre d'y installer tout ce que l'enfant à envie (puzzles, voitures, livres, ...) mais aussi permettre aux plus petits de s'y tenir debout avec appui.

Un espace bébé avec un tapis au sol, des coussins, des jeux pour les plus petits. Il est délimité sur deux côtés par des meubles très bas afin que petit à petit les enfants puissent y prendre appui et se hisser.

Un espace également pour les plus grands avec un grand tapis pour jouer à divers jeux de construction, d'emboîtement, ... Avec à proximité des jeux et jouets à leur disposition dans des étagères.

Un espace lecture près de l'espace des bébés avec des livres en libre-service disposés dans un bac, un tapis de sol, des banquettes et des coussins permettant le repos.

Un espace activités dirigées (peinture, dessin, collage, pâte à modeler, ...) dans le coin repas. C'est un espace au sein même de la salle de vie des enfants qui peut rester ouvert pour inviter les enfants à s'y installer.

Dans la salle de vie, plusieurs étagères sont prévues à hauteur des enfants et en libre accès avec différents jeux, jouets. Un poste CD est également mis à disposition des agents pour écouter à tout moment de la journée des chansons, berceuses, comptines, ...
Une malle à déguisement est aussi disponible pour les enfants afin qu'ils puissent librement s'en saisir.

Un espace Zen d'inspiration Snoezelen a été pensé et aménagé lors d'une journée pédagogique. Il est installé à proximité des dortoirs et invite les enfants au repos, à la détente, à un temps privilégié avec le professionnel.

Un espace jardin clos avec des structures motrices, des voitures, motos, bancs, tables, verdure, bac à sable... Où l'enfant peut explorer ses fonctions motrices, rêver, faire ses expériences, mais aussi découvrir la nature (cerisier au centre du jardin), les oiseaux, le vent, la pluie, la chaleur, ...

L'aménagement de ces différents espaces est conçu pour favoriser l'éveil de chacun, à tout âge, dans une ambiance non genrée, apaisante, sécurisante, aérée et accueillante.
L'aménagement peut être amené à changer selon l'évolution des enfants accueillis.

b. Les jeux dits " libres" :

Le libre choix s'inscrit dans un cadre établi par l'adulte, il y aura des règles absolues, celles qui ne peuvent pas être remises en cause :

- les règles de sécurité : l'interdiction de monter sur un meuble, ...
- les règles de socialisation : l'impossibilité de taper un copain, ...
- les règles relatives, celles que l'enfant peut négocier : poser son doudou pour aller dans le jardin ou pour prendre le goûter, ...

Les règles peuvent être négociées en fonction du moment (réveil de sieste difficile, manque de sécurité affective, ...). Cela demande une observation fine de l'enfant et une attention aux autres enfants afin de leur expliquer le pourquoi de la décision de l'adulte.

Nous sommes favorables à l'apprentissage et à l'éveil par le biais des jeux libres, tout en accompagnant du regard, de la parole, l'enfant.

Nous encourageons chaque enfant pour l'inciter à agir, pour favoriser ses réalisations. Le but est d'aider l'enfant à progresser en mettant des mots sur son comportement et ses actions d'où l'importance de mettre en accord son discours et ses actes. L'encouragement sert la confiance qui peut mener à l'autonomie.

Nous respectons le jeu de l'enfant et veillons à ne pas l'interrompre dans son jeu, dans son imaginaire et dans son expérimentation. Nous mettons à leur disposition, à hauteur, en accès libre des jouets, jeux, livres différents et pour tout âge, pour certains identiques, en quantité suffisante mais pas dans l'excès non plus.

c. Les activités " dirigées" :

Nous avons tout un panel d'activités variées (encastresments, emboitements, dessins, gommettes, peinture, ...). Nous proposons aux enfants ou à leur demande, des activités dirigées. Nous pouvons aussi sentir que certains enfants ont besoin de se poser, de s'isoler du groupe, de découvrir autre chose. Ces activités ne sont jamais planifiées, imposées. Elles sont proposées après observation du groupe d'enfants accueillis et dans la spontanéité du moment. Cela permet à l'enfant de se concentrer, de peaufiner sa motricité fine, d'être en petit groupe avec un adulte, de s'isoler du reste de ses pairs.

Des temps de lecture sont également proposés au cours de la journée, ainsi que des temps d'écoute de musique, de comptines, ... Viennent les enfants qui ont envie d'écouter l'adulte raconter.

d. Les sorties :

Nous envisageons les sorties avec parcimonie, en veillant à respecter le groupe d'enfants accueilli, en respectant le niveau de sécurité affective de chacun des enfants accueillis et non de leur âge.

Avant chaque sortie l'équipe se pose les questions suivantes :

- La sortie est-elle adaptée ?
- Quel est le temps de trajet ?
- Quelles sont les conditions de transport ?
- Quel est le but de la sortie ?
- Quel est l'intérêt pour l'enfant ?
- Quels bénéfices ?
- Le rythme de chacun est-il respecté ?
- Quelles sont les conditions dans lesquelles sont accueillis les autres enfants de la halte-garderie ?

Il est important que chaque enfant, ceux qui sortent et ceux qui restent au sein de la halte-garderie soient pris en charge de manière sécurisante, respectueuse, bienveillante afin que tout le groupe puisse tirer bénéfice de son temps passé à la halte-garderie. Il en va de même pour les agents qui accompagnent les enfants tout au long de la journée.

Il est clair que nous privilégions les sorties en contacts avec la nature car celle-ci stimule la créativité, libère les tensions et développe les habiletés sociales.

C'est pour tous ces effets bénéfiques que nous proposons très régulièrement eux enfants de profiter de notre bel espace jardin. Car n'oublions pas : « Il n'y a pas de mauvais temps, seulement de mauvais vêtements » ! Nous disposons par exemple de bottes de pluie et avons commencé petit à petit à nous équiper de combinaisons imperméables.

La nature renforce les défenses immunitaires, contribue au bon fonctionnement de l'organisme et diminue le stress. Elle a le don de nous reconnecter à elle, comme à nous, et à capter notre pleine attention. Ainsi, nous proposons également aux enfants des sorties extérieurs, au cœur de la nature, telles que des marches en forêt, dans des parcs mais aussi la découverte de fermes pédagogiques.

3. LES TEMPS DE REPAS :

Objectif : « *Autonomie et estime de soi.* »

L'autonomie est la possibilité de décider par rapport à une autorité indépendante.

Être autonome c'est :

- Être capable de s'adapter aux règles et de faire des choix.
- Être capable de décider en connaissance de cause.
- Être capable d'accepter des choses pour dire oui ou non.
- Prendre conscience des conséquences des choix que l'on fait.
- Faire tout seul.

Nous accompagnons les enfants vers leur autonomie en créant du désir chez lui, envie de faire seul mais aussi d'être capable de refuser. C'est aussi accepter que l'enfant fasse ses "expériences" afin de mesurer les conséquences de ses choix.

Choisir c'est aussi refuser et être entendu. Cela implique de proposer à l'enfant et non de lui imposer, d'accepter que tous les enfants ne fassent pas la même chose au même moment.

a. La collation du matin :

L'équipe invite les enfants vers 10h00, tous les matins, à prendre place au sein du coin repas de la halte-garderie afin de leur proposer un verre d'eau.

Nous laissons l'espace ouvert afin que chaque enfant soit libre de venir, de voir ce qui se passe. Nous installons également les plus petits avec nous.

C'est un moment où nous sommes tous réunis autour d'un verre d'eau, où nous pouvons échanger, observer, ... C'est aussi un moment convivial où nous interrogeons les enfants sur leur humeur du jour, leurs émotions avec comme outils des émoticônes représentant diverses émotions (joie, tristesse, fatigue, amour, colère, ...)

Puis, nous chantons des chansons avec tous les enfants présents, nous commençons toujours par une chanson pour dire bonjour à chaque enfant et à chaque adulte de la halte-garderie et en leur souhaitant la bienvenue. Puis nous poursuivons par une série de chansons, comptines avec différents supports (livres, marionnettes, instruments, ...). Nous essayons de chanter les mêmes chansons pendant plusieurs mois, puis en introduisons une nouvelle de temps en temps.

C'est un réel temps de rituel pour les enfants qui peuvent par ce biais-là se repérer au cours de la matinée, se poser, échanger, enregistrer, danser s'ils le souhaitent, apprendre à se connaître et à se reconnaître, un temps de partage, de rire, un moment très apprécié par les enfants et les professionnelles.

Nous finissons toujours la séance par le son du kalimba qui est un instrument de musique d'Afrique avec des notes très douces et apaisantes.

b. Le temps du déjeuner :

Encouragement : c'est l'action d'encourager, d'inciter à agir, de favoriser la réalisation.

Le but est d'aider l'enfant à progresser en mettant des mots positifs sur son comportement et ses actions, d'où l'importance de mettre en accord son discours et ses actes.

L'encouragement sert la confiance qui peut mener à l'autonomie. Il implique le respect du rythme de chacun.

La confiance est un engagement envers l'autre. Elle est entre la complicité et la reconnaissance, la tendresse et l'estime.

Voilà comment au sein de notre équipe nous envisageons les moments de repas à la halte-garderie. Les repas, mis à part que le fait de manger soit un besoin vital, sont des moments de partage, de respect du rythme de chacun, d'accompagnement vers l'autonomie et de découverte de saveurs, de sensations, d'aliments.

Les repas sont des moments de plaisir, de mimétisme, de bienveillance, d'observation, de disponibilité de l'adulte, de convivialité, de respect des goûts mais aussi des us et coutumes de chacun dans la limite du cadre institutionnel.

Au sein de la halte-garderie nous proposons 2 déjeuners par semaine, le lundi midi et le mercredi midi, en dehors des vacances scolaires. Les repas sont livrés par le CMR à la crèche Ramon puis nous sont livrés en liaison chaude par un agent qui reste avec nous pendant tout le temps du repas. L'agent met les repas dans les plats, mixe la viande pour les plus petits, débarrasse et nettoie.

Nous accueillons 8 enfants pour 2 professionnels à chaque fois. Nous avons 6 enfants différents en contrat sur ces jours-là et 2 enfants en occasionnel qui peuvent s'y ajouter les lundis midi et mercredis midi.

Pour cela, avant chaque repas, nous invitons les enfants sachant marcher à se laver les mains. Nous disposons, dans la salle de change, d'un double lavabo à hauteur d'enfant. Les enfants apprécient ce moment d'autonomie. C'est un temps d'apprentissage à l'hygiène tout en s'amusant avec le savon, l'eau. Les plus petits se lavent les mains avec des gants quand ils peuvent faire seuls ou l'adulte les aide.

Les enfants vont ensuite s'installer à une table pour le repas. Les plus grands sont à une table avec un professionnel. L'ensemble de leur repas leur est servi dans un plateau où ils peuvent manger dans l'ordre qu'ils souhaitent les différents mets. Les moyens sont à une autre table avec un autre professionnel qui s'occupe aussi des bébés installés dans des sièges adaptés.

Pendant les repas, nous encourageons les enfants à se servir seuls et à goûter les différents mets proposés, tout en respectant les régimes de chacun. Nous laissons les enfants découvrir la nourriture en adaptant les limites aux possibilités de chacun.

L'adulte est dans l'ici et maintenant avec les enfants qui sont à sa table. Il est disponible, à l'écoute et dans l'observation de ce qui se passe pour chacun. Il est dans la valorisation et dans le respect du rythme de chaque enfant.

Le lait maternel peut être apporté par les parents en suivant les conditions d'hygiène fixées par le médecin référent des structures de l'agglomération, en lien avec les préconisations de l'ARS.

Après chaque repas, nous mettons des gants à disposition des enfants pour qu'ils puissent se laver la bouche et les mains. Les enfants se lèvent un par un, prennent un gant, vont se laver devant un miroir installé à leur hauteur dans la salle à manger, puis ils mettent leur gant ainsi que leur serviette dans un seau prévu à cet effet. Tout ce rituel est accompagné par l'adulte référent. Les plus petits sont lavés par les adultes mais sont aussi invités progressivement à faire seuls s'ils le souhaitent.

Dans cet espace, un tableau est accroché à la vue des professionnels uniquement afin d'avoir tous les régimes/allergies des enfants de la halte-garderie.

L'allaitement sur place est également possible, un espace avec un fauteuil d'allaitement est prévu à cet effet.

c. Le temps du goûter :

Nous pouvons accueillir jusqu'à 18 enfants lors des goûters encadrés par trois professionnels. Les repas sont échelonnés au cours de l'après-midi selon le rythme des siestes des enfants mais aussi selon le rythme alimentaire de chacun.

Un professionnel accompagne les plus grands, un autre les moyens et le dernier s'occupe des bébés. Tout comme les déjeuners notre objectif lors de ce temps est de créer une ambiance conviviale et détendue pour que l'enfant puisse satisfaire avec plaisir son envie de manger. Pour cela, l'équipe va respecter l'enfant dans son désir de se nourrir, essayer de respecter le rythme de chacun et être à l'écoute pour vivre le repas dans un moment d'échange, de détente et de plaisir.

Les enfants plus autonomes pourront aussi finir le goûter en prenant un gant et se laver devant le miroir pour ensuite retourner à leurs occupations.

4. L'HYGIENE :

Objectif : « Que l'enfant devienne petit à petit acteur et autonome. »

a. Les changes :

Ce temps est important dans la vie de l'enfant à la halte-garderie. Le change fait appel à deux notions importantes : la pudeur et l'intimité. Deux notions qui nous semblent importantes à respecter.

***Intime :** intérieur et profond, qui constitue l'intérieur d'un être. Ce qui est privé, qui est à l'intérieur de nous.*

***Pudeur :** discrétion, retenu, ce qui empêche de dire ou de faire ce qui peut blesser la décence.*

La pudeur fait référence aux codes sociaux. Les professionnels doivent respecter l'enfant dans sa pudeur. Celui-ci peut la manifester par le refus d'enlever ses vêtements, le souhait de rester seul lorsqu'il est aux toilettes. Un bébé n'est pas pudique, le professionnel fera attention à ne pas l'exposer aux regards des autres au moment du change.

Respecter l'intime de l'enfant, c'est un moment de proximité avec l'adulte qui le prend en charge. Il faut qu'un lien se crée, qu'il ait une continuité dans cette relation et que l'adulte soit entièrement disponible à l'enfant sur ce temps-là.

C'est un moment où la sécurité affective, "l'estime de soi" se construit chez l'enfant.

Nous veillons tout d'abord au confort de l'enfant (couche/vêtements) afin de lui permettre d'être à l'aise et de passer un bon moment au sein de la halte-garderie.

Nous proposons à l'enfant de venir changer sa couche lorsque cela est nécessaire. Nous l'emmenons dans les sanitaires. Nous faisons en sorte d'être en relation individuelle avec lui. Nous l'invitons aussi à être, dès tout petit, acteur de ce moment en lui nommant ce qu'on lui fait mais aussi ce qu'il peut faire pour participer. Nous avons des gestes respectueux, doux et agissons avec attention.

Nos objectifs sont de veiller à ce que l'enfant se sente en sécurité et en confiance avec l'adulte. Cela permet aussi petit à petit d'amener l'enfant à prendre conscience de son corps et à faire seul.

Pour les autres professionnels, éviter de déranger celle qui s'occupe de l'enfant.

Pour les enfants qui savent marcher, nous leur proposons de les changer debout, à terre et de se laver avec un gant tout en les accompagnants. Ceci dans le but de les rendre acteurs et, petit à petit, autonomes. Ils se lavent ensuite les mains.

b. L'acquisition de la propreté :

Objectif : « *aider l'enfant dans l'acquisition de sa propreté en respectant son rythme et son corps, pour l'accompagner dans l'acquisition de son autonomie* ».

L'acquisition appartient à l'enfant et non à l'adulte. Elle permet de passer les étapes de développement, ce n'est pas une fin en soi.

Il est important de laisser suffisamment de temps à l'enfant pour apprendre. L'adulte doit respecter le corps de l'enfant pour qu'il puisse construire son intimité. Il n'est pas possible de "monnayer" le corps de l'enfant en lui donnant une récompense.

Ce sont les parents qui vont décider avec l'enfant, d'enlever les couches et de proposer le pot. Nous leur conseillons de laisser l'enfant venir sans couche à la halte-garderie et nous les rassurons quant aux éventuels oublis.

Il arrive cependant que par imitation, l'enfant veuille aller sur le pot à la halte-garderie sans y être allé chez lui. Dans ce cas, nous répondons à sa demande. Il faut avoir envie de devenir grand pour être "propre".

En cas "d'accident", l'enfant est changé sans commentaire négatif et il est encouragé à ne pas recommencer.

Dans quelques cas rares, il peut être envisagé une « régression » passagère en remettant la couche à l'enfant afin de ne pas se focaliser sur cette étape qui nécessite beaucoup d'échanges et de cohérence entre l'équipe et les parents.

5. LE SOMMEIL :

Objectifs : « *Veiller au respect du rythme de sommeil de chacun. Mettre en place les conditions pour un bon endormissement et favoriser le ressourcement nécessaire à chaque enfant.* »

a. Le respect du rythme de chacun :

Le sommeil est nécessaire pour un bon équilibre physique et mental, c'est aussi un besoin vital. Prendre connaissance du rythme de l'enfant, de ses habitudes est important dans le respect de celui-ci. Nous le faisons à l'arrivée de l'enfant.

Le bébé a besoin de dormir à plusieurs moments de la journée, nous serons vigilants pour repérer et satisfaire ce besoin, l'accompagner et le bercer s'il en a besoin, en veillant à lui donner le même lit. Nous avons au préalable réservé un lit pour chaque enfant venant à la H-G. L'enfant de 10 semaines à 4 ans dort toujours dans le même lit. Sa photo avec sa tétine (ou pas) et son doudou (ou pas) est accrochée au-dessus de son lit. Chaque personne couchant l'enfant sait donc où coucher l'enfant et s'il a besoin d'un objet transitionnel pour l'accompagner au sommeil.

Nous essayons de nous adapter aux habitudes de la maison avec les contraintes de la collectivité et parfois des habitudes non réalisables ("la tétée doudou", succion du petit doigt de la maman, écharpe de portage, ...) mais essayons d'apporter des réponses substitutives comme le bercement dans les bras, un hamac installé dans le parc pour les nourrissons, la poussette, ...). Petit à petit, nous amenons chaque enfant à dormir dans un lit.

De même, les doudous des enfants restent à leur porté dans un range doudou au sein de la halte-garderie. Dès tout petit, l'enfant peut donc le prendre ou le demander à tout moment de la journée. Sauf si le parent souhaite que le doudou soit donné uniquement lors des siestes. Les tétines sont accrochées sur un arbre à tétine, à la vue des enfants et non à leur portée. Ils peuvent les demander quand ils en éprouvent le besoin.

Nous invitons progressivement l'enfant à poser son doudou, sa tétine sur les temps de veille afin d'amener l'enfant à se séparer d'eux pour aller jouer. Se séparer de la tétine permet de favoriser l'accès au langage et l'échange.

b. Dormir en toute sécurité :

Pour la sécurité et une bonne surveillance de l'enfant qui dort, une feuille d'émargement est tenue à jour par toute l'équipe.

Les plus grands, ceux qui ne font que la sieste l'après-midi, sont systématiquement accompagnés par le même agent au coucher, pendant, au lever de la sieste et ensuite pour le goûter, toujours pour la

continuité de la prise en charge. L'enfant se sent en sécurité affective et se laisse paisiblement gagner par le sommeil.

Les enfants se lèvent au fur et à mesure de leur réveil. Parfois, ils peuvent avoir besoin de s'endormir dans une poussette avant d'accepter le lit.

Si possible et si nécessaire, l'agent de sieste se fera aider par une collègue au levé des plus grands.

Nous avons le souci d'une ambiance sereine dans les chambres (deux chambres de 4 lits pour les plus petits et une grande chambre de 10 lits pour les plus grands).

6. L'ACCOMPAGNEMENT A LA PARENTALITE :

Objectifs : « *Veiller à créer un climat de confiance et surtout le maintenir.* »

« *Partager, écouter, orienter, travailler main dans la main avec les familles pour l'épanouissement de leur enfant.* »

a. La posture professionnelle :

« *Nous professionnelles de la petite enfance, devons écouter, accompagner, conseiller les parents qui le souhaitent tout en prenant garde à ne pas tomber dans une posture descendante qui nierait la liberté éducative des familles. Il faut trouver le juste milieu, ne pas laisser entrevoir le moindre jugement et agir avec beaucoup de bienveillance et de diplomatie.* » Article de la revue « EJE journal ». C'est tout d'abord, pour l'équipe, respecter le parent tel qu'il est, sa personne, sa culture, son niveau social, sa situation personnelle, ses différences,

C'est aussi veiller à bien l'accueillir en étant souriant, disponible, à l'écoute, sans être dans le jugement, en s'adaptant, en rassurant, en l'accompagnant, en étant bienveillant, en faisant preuve de diplomatie. C'est également avoir un positionnement professionnel pour parfois aussi recadrer, poser les limites, mais aussi rester à sa place, ne pas être intrusif.

C'est aussi se donner du temps pour proposer des pistes, reporter des réponses, ne pas faire de réponses toutes faites.

C'est veiller à la discrétion professionnelle, rester objectif, prendre du recul face à certaines situations, communiquer avec ses collègues.

C'est aussi pouvoir orienter vers des professionnels compétents (médecins, PMI, psychologues, ...).

b. La place des parents :

Les parents sont les premiers éducateurs de leur enfant. L'équipe de professionnels est présente pour les seconder et les accompagner.

Pour permettre un bon accueil et assurer une liaison de qualité entre la maison et la halte-garderie, une relation de confiance est indispensable entre les parents et l'équipe.

Ce climat de confiance se crée grâce aux échanges quotidiens, aux différentes transmissions de part et d'autre mais aussi en proposant des temps de partage, de convivialité avec les familles (la fête de la galette au mois de janvier, la fête de l'été au mois de juin).

Il est nécessaire d'accepter et d'autoriser les parents à rentrer dans la halte-garderie.

C'est aussi instaurer des temps forts avec les parents au sein de la structure avec différentes interventions (psychomotricienne, médiathèque, artothèque, ...) et par la mise en place de café parents, en novembre 2022.

Après 4 séances, nous constatons un réel engouement pour ce lieu de paroles, d'échanges, de rencontres. 6 parents peuvent s'inscrire, leurs enfants étant pris en charge à la halte-garderie sur ce temps-là.

Ce temps rassemble des parents de cultures et de milieu social divers et c'est aussi ce qui en fait sa richesse. Chaque participant est à l'aise pour prendre la parole, être écoutés sans jugement, épaulés et accompagnés dans leur rôle. Cette proposition nous semble correspondre aux souhaits des parents puisqu'elle est reconduite d'année en année. Elle pourra aussi être modulable en fonction des attentes des parents.

7. LA PLACE DES STAGIAIRES :

Objectif : « *Transmettre et accompagner au mieux les stagiaires afin de clarifier leur projet professionnel.* »

a. Pourquoi accueillir des stagiaires ?

La halte-garderie accueille régulièrement des élèves en stage.

Un stage permet à l'élève de mettre à l'épreuve ses motivations professionnelles ainsi que ses capacités réelles à travailler auprès de jeunes enfants. Il est l'occasion de découvrir les richesses, les contraintes et les exigences des métiers.

L'élève est amené à développer ses compétences en matière d'observation, d'analyse et à ajuster son action éducative. Il doit également repérer et comprendre les différences entre les métiers qui s'exercent à la halte-garderie ainsi que le travail en équipe et en partenariat.

L'accueil de stagiaires permet de contribuer activement à la formation des futurs professionnels du secteur de la petite enfance.

b. Accompagnement et obligations du stagiaire :

Le stagiaire est accompagné afin de connaître le fonctionnement de la structure, de se situer dans l'équipe et d'atteindre les objectifs définis pour son stage. Une tutrice de stage est désignée au sein du personnel afin de l'accompagner, l'orienter et répondre à ses questionnements en partenariat avec l'équipe.

Le stage se déroule en quatre étapes :

1. L'élève prend contact avec les enfants, le personnel et les locaux.
2. L'élève a un temps d'observation du fonctionnement de la structure.
3. L'élève s'occupe des enfants en présence d'une professionnelle.
4. L'élève peut prendre des initiatives après avis de l'équipe.

Cette progression est soumise aux compétences de chaque élève, à la nature de sa formation et à l'appréciation de la tutrice. Pour cela des temps d'échanges hebdomadaires sont instaurés.

Comme le personnel, l'élève est soumis aux règles de l'établissement en matière d'hygiène et de sécurité.

Il a obligation de discrétion et de confidentialité. Il n'est pas autorisé à effectuer des transmissions aux parents.

Dans la mesure du possible, un seul élève est accueilli à la halte-garderie. Un livret d'accueil du stagiaire lui est donné en début de stage et des documents, articles que nous estimons intéressants sur la petite enfance lui sont également proposés en cours de stage afin de compléter ses savoirs.

8. LES INTERVENANTS EXTERIEURS :

Objectif : « *Rester en éveil professionnellement.* »

a. Les intervenants du champ médicaux psychologique :

Afin de compléter notre regard de professionnelle de la petite enfance, nous avons la chance d'être accompagné par des intervenants extérieurs à la structure.

Tout d'abord nous avons un médecin référent aux structures de l'agglomération qui finalise l'entrée des enfants qui sont en contrat et/ou qui ont une problématique de santé, par une visite médicale. Le médecin prend également du temps pour venir observer les enfants au sein de la structure afin de voir leur évolution et nous aider parfois à étayer notre regard.

L'équipe de la halte-garderie a également à raison d'une fois tous les deux mois, une réunion d'analyse de la pratique avec une psychologue. Ce temps d'une durée de 1h30 est partagé avec les agents de la halte-garderie des Pyramides. Il nous permet en tant que professionnel d'aborder tous les sujets problématiques auxquels nous sommes confrontés afin de prendre de la distance, d'ajuster nos pratiques et de garder notre professionnalisme. C'est un temps de réflexion, de mise à distance, de partage et de compréhension.

Nous avons aussi au moins une fois dans l'année, une psychomotricienne qui intervient en présence des parents qui le souhaitent.

b. Les intervenants du champ éducatif :

Nous savons que sensibiliser les jeunes enfants aux pratiques culturelles et artistiques favorise la curiosité, la construction et l'épanouissement de l'enfant.

Nous proposons en tant que professionnels de la petite enfance un éveil artistique et culturel varié au travers différentes activités, peinture, collage, découpage, dessin, pâte à modeler, mais aussi lecture, chants, comptines, danses, motricité, musique, ...

Pour compléter nos pratiques, nous faisons également appel à des intervenants, tels que : la médiathèque, l'artothèque, l'association "contes et rêves", les intervenants pour des séances de yoga, des séances de musique, d'art plastique... Ces interventions dépendent du projet pédagogique élaboré chaque année par l'équipe.

Elles seront présentées dans le projet pédagogique de la halte-garderie. Mais il est clair que l'ouverture à l'art et à la culture fait partie intégrante de notre projet.

En conclusion,

La halte-garderie de "La Maison De La Petite Enfance" n'est pas un simple lieu de garde mais un lieu de vie qui s'adapte aux besoins du jeune enfant à travers les multiples actions éducatives.

3. *Projet social et développement durable- Octobre 2022-*

Le projet social : les finalités et la démarche

Le projet social s'inscrit dans le projet d'établissement. En plus du projet social, celui-ci précise le projet éducatif, les différentes modalités d'accueil, les compétences professionnelles mobilisées, l'accueil spécifique des enfants en situation de handicap ou de maladie chronique, la place et la participation des familles à la vie du service, ainsi que les relations avec les organismes extérieurs (Décret n°2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants).

Le projet social établit un état des lieux de l'évolution et des caractéristiques de la population, notamment les familles avec de jeunes enfants. Il mesure l'offre de service sur le territoire, qu'elle soit culturelle, sportive et surtout en matière de mode de garde : leur diversité, leur maillage territorial et leur accessibilité en terme économique, géographique et horaire.

Le projet social a été élaboré à partir d'études statistiques de la population (INSEE) et de données CAF. Les acteurs sociaux et éducatifs, les responsables d'EAJE, de Rpe² et du Guichet Unique Petite Enfance du territoire y ont collaboré à travers des groupes de travail portant sur les besoins et difficultés repérés des familles, ainsi que sur des propositions à mettre en œuvre. 230 parents ont également répondu à un questionnaire en ligne évaluant leurs besoins et attentes en terme de mode de garde et d'accompagnement à la parentalité.

L'analyse de l'ensemble de ces données a permis de mesurer le niveau d'adéquation entre les besoins des familles et des acteurs et les offres de services de garde d'enfants et de parentalité sur l'agglomération de La Roche-sur-Yon.

De cette étude et analyse a émergé des perspectives d'évolution et des propositions concrètes visant à asseoir une politique petite enfance de qualité et à mieux répondre aux besoins diversifiés des familles. Ces objectifs et ces propositions sont présentés tout au long du document.

Cet état des lieux nous a permis de créer une dynamique de réseaux d'acteurs locaux permettant de repérer les besoins, d'être à l'écoute des attentes des familles et ainsi de construire des réponses collectives à l'échelle de l'agglomération.

² Relais Petite Enfance (RAM)

Quelques dates clés de la Direction Petite Enfance

1981 – Création du service petite enfance pour informer les familles sur les possibilités d'accueil de la petite enfance sur le territoire de la ville. 25 places d'accueil en halte-garderie et 80 places en crèche étaient alors proposées.

1985 - Avec la précarisation galopante du marché du travail, la ville réserve 12 places à la crèche du CHS afin de faciliter l'accueil des enfants dont les parents travaillent en horaire atypique.

1991 - Création d'un lieu d'accueil enfants-parents (LAEP) pour accompagner les parents

1996 - 5 places d'accueil d'urgence sont réservées aux enfants dont les parents trouvent un travail ou suivent une formation de manière précipitée.

2000 – *Création des multi-accueils et de la PSU : Prestation des Service Unique. Versée par la Cnaf, elle sert à financer le fonctionnement des EAJE et à optimiser les places d'accueil.*

2003 – Ouverture du RAM. Le service Petite Enfance s'installe rue Paul Doumer et devient plus visible des familles.

2006 – *Ouverture possible de l'accueil de la petite enfance au secteur privé*

2007 – Création d'un RAM inter-communal (actuel RAM Sud).

2009 – Transformation de 10 places d'accueil en places d'accueil d'urgence qui permet notamment de répondre aux actions retenues via le Contrat Urbain de Cohésion Sociale : de nombreux parents immigrés ou d'origine étrangère bénéficient de cet accueil afin de pouvoir suivre les cours d'alphabétisation et d'apprentissage de la langue française, en vue de favoriser leur insertion et de lutter contre les discriminations.

2010 – La Communauté d'Agglomération prend la compétence petite enfance ce qui a permis à La Direction de voir son champ d'intervention s'élargir, de nouveaux enjeux émerger et ses projets se multiplier : développer l'offre de garde sur le territoire, rénover certains EAJE devenus vétustes...

Création d'un 4^{ème} RAM et rattachement des EAJE de Venansault, Mouilleron le Captif, Dompierre-sur-Yon et La Ferrière, à la Direction Petite Enfance de la Roche-sur-Yon Agglomération.

2010 – *Autorisation de création de micro-crèches (entreprise privée de crèche) et de MAM (Maison d'Assistants Maternels).*

2013 – Ouverture de 2 multi-accueils : aux Clouzeaux (36 places) et à La Chaize-Le-Vicomte (26 places).

Création du Guichet Unique de la Petite Enfance qui centralise les demandes de place en multi-accueils et accompagne les parents dans leurs démarches de recherche d'un mode d'accueil.

2021 – Lauréat des « 1000 premiers jours » pour le projet « Eveil à l'art : créativité et parentalité ».

2021 – *Décret n°2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants. On parle désormais de « Rpe » pour les RAM et de « crèches » pour les multi-accueils.*

2022 – Création de 10 nouvelles places d'accueil

Ce bref historique souligne l'évolution de l'offre d'accueil en fonction des contraintes liées au marché du travail et aux évolutions sociales. Il fait apparaître en parallèle l'évolution des politiques familiales : conciliation vie familiale-vie professionnelle, accompagnement des parents et, depuis quelques années, développement et diversification des modes d'accueil. La politique familiale est bien une composante des politiques sociales, mais aussi des politiques d'emploi.

Un territoire attractif

Situation géographique, économique et environnementale

→ Un chef-lieu bien positionné et bien desservi

L'agglomération se situe au cœur du département de la Vendée et bénéficie d'un large réseau routier et autoroutier ainsi que d'une ligne TGV Paris / Nantes / La Roche-sur-Yon / Les Sables d'Olonne. La majorité des communes de l'agglomération est desservie par une ligne de bus.

Cette desserte de qualité et cet excellent positionnement lui permettent de jouer pleinement son rôle de capitale de la Vendée et d'être extrêmement attractive en matière économique, commerciale, de déplacements, de formations universitaires, de services de niveau métropolitain, etc.

→ Le premier pôle économique de Vendée

La Roche-sur-Yon est numéro 1 des villes moyennes qui embauchent³.

L'évolution de l'emploi total entre 2012 et 2017 est de 1.7%, contre 0.3% à l'échelle nationale.

Le taux de chômage est de 6.3%. Le taux d'emploi des femmes est maintenu à 86% des femmes âgées de 25 à 54 ans (entre 2012 et 2017). Il est de 91% pour les hommes. Il est respectivement de 75.5% et de 82.9% dans le reste de la France.

De fait, le territoire de l'agglomération est le 1er pôle économique de Vendée. Il totalise près de 54 000 emplois. La structure de l'emploi est très diversifiée, même si le secteur tertiaire est dominant. C'est un atout indéniable pour l'agglomération. Ce tissu industriel structure de nombreux emplois induits, de sous-traitance et de services notamment.

→ Un environnement de qualité

L'agglomération est un territoire assez bien préservé. Elle dispose de vastes espaces verts, continus ou non, avec la Vallée de l'Yon aux nombreux cours d'eau qui structurent son paysage et lui donnent une vraie qualité environnementale. Sa biodiversité est préservée.

Le bestiaire mécanique de la place Napoléon apporte un îlot de fraîcheur ludique et accessible en centre-ville. De nombreuses aires de jeux pour enfants sont réparties sur l'ensemble du territoire.

Offre culturelle et sportive riche et accessible

En terme d'offre culturelle, l'agglomération dispose d'un bon nombre d'atouts. Scène Nationale, complexe sportif et culturel départemental qui accueille des compétitions nationales et des concerts, médiathèques, Ecole Nationale de Musique, écoles de musique communales, école d'art, musées (La

³ Le Parisien du 29 avril 2021

Roche-sur-Yon, La Chaize-le-Vicomte), festivals, notamment les Concerts Très Tôt pour les enfants de 0 à 6 ans et Enfan'f'Art (semaine d'éveil culturel de la petite enfance), ainsi que des sites touristiques : le Haras de la Vendée, la Maison des libellules... Et surtout un tissu associatif éclectique et un réseau d'artistes locaux actifs.

En matière sportive, l'agglomération est bien dotée : stades de football et de rugby, salles de sports, stade d'athlétisme, équestre, de tennis, patinoire, piscines et complexe aquatique avec bassin olympique, golf,... offrant ainsi une très grande diversité de pratiques sportives libres ou encadrées.

Cette armature sportive et culturelle est un élément d'attractivité évident pour attirer main d'œuvre et cadres de haut niveau sur notre territoire, en synergie avec notre dynamisme économique et la qualité de notre cadre de vie.

Evolution et caractéristiques de la population

→ Une dynamique démographique soutenue sur la ville comme sur la couronne

La Roche-sur-Yon Agglomération regroupe 13 communes et compte 97 770 habitants en 2019.

Ce territoire connaît un rythme de croissance annuelle identique de plus de **0,8%/an sur 2013-2019**. Ce sont **Aubigny-Les Clouzeaux** et **La Chaize-le-Vicomte** qui connaissent la croissance la plus significative (respectivement 2,1% et 1,5%) de par le nombre d'entrées sur leur territoire ; suivent La Ferrière, Rives-de-l'Yon et La Roche-sur-Yon.

Ainsi, la croissance de la population est majoritairement portée par le solde migratoire (*jeu des emménagements et des déménagements de la commune*) qui véhicule les 2/3 de l'accroissement de la population alors que le solde naturel (*jeu des naissances et des décès*) n'en porte qu'1/3.

Mais alors que le taux d'accroissement total est identique, un fort contraste apparaît quant à la répartition selon les deux composantes de cette croissance, entre ville-centre et couronne yonnaise : sur l'ensemble des 12 communes périphériques de La Roche-sur-Yon, on enregistre une répartition équilibrée, presque à parts égales entre solde migratoire (portant 45% de la croissance 2013-2018) et solde naturel (portant 55% de la croissance 2013-2018) alors que sur La Roche-sur-Yon, le solde naturel ne représente plus aujourd'hui que 13% de la croissance yonnaise, le solde migratoire en étant devenu le moteur principal.

L'accueil des nouveaux ménages est donc devenu un enjeu pour tous.

Pour autant, la population augmente mais sa structure par âge se modifie en lien avec le phénomène de vieillissement des populations. La croissance de la population est très majoritairement portée par l'accroissement du nombre des 60 ans et + et tout particulièrement des 60-74 ans, alors qu'en dessous de 60 ans, la population diminue à tous les âges.

→ Une diminution du nombre d'enfants de moins de 3 ans

Ainsi, parallèlement à la diminution du volume des naissances (-9%)⁴, on observe une diminution de la population des enfants de moins de 3 ans entre 2013 et 2020 : -12 % sur l'agglomération (-7% à La Roche-sur-Yon et -17% sur la couronne yonnaise). Ceci représente 2785 enfants de moins de 3 ans. 52% d'entre eux vivent à La Roche-sur-Yon.

Aubigny-Les Clouzeaux (-7%), Mouilleron le Captif (-15%) et Rives-de-l'Yon (-21%) voient le nombre d'enfants de moins de 3 ans diminuer de façon plus importante que les autres communes, où la tendance sur 3 ans est à la baisse très légère. Seule la commune de Venansault (+10%) voit son nombre d'enfants de - de 3 ans augmenter régulièrement⁵.

Nombre d'enfants -3 ans (CAF85 - 2020)



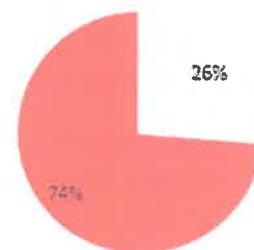
Sur l'ensemble de l'agglomération 6 ménages sur 10 sont une famille. Parmi ces familles plus de la moitié ont des enfants. La couronne a une population plus familiale que la ville-centre, 74 % des ménages sont des familles pour 50 % sur la ville (2018).

→ La monoparentalité

Sur le territoire, sur 14 446 familles avec enfants, 2579 familles ont un enfant de moins de 3 ans.

Quel que soit l'âge des enfants, 26% des familles avec enfants sont monoparentales sur le territoire agglomératif. Cela représente 36% sur La Roche-sur-Yon⁶. L'adulte monoparental est une femme dans 85% des situations.

Composition des familles avec enfants sur le territoire de l'agglomération



A noter, sur les quartiers Liberté et Forges, cette proportion est plus importante. Pour Pyramides-Jean Yole-La Garenne on compte davantage de foyers monoparentaux que de couples avec enfants⁷.

→ Un taux de pauvreté⁸ plus important chez les plus jeunes

En 2018, 10.6% des ménages sont en situation de pauvreté sur l'agglomération (9.2% en Vendée). Les moins de 30 ans sont les plus touchés (17.3% d'entre eux). Ce chiffre décroît avec l'âge.

Parmi l'ensemble des familles avec enfant de moins de 3 ans, chaque année depuis 2016, 21% sont en situation de pauvreté.

⁴ Source INSEE

⁵ Source CAF85 et MSA

⁶ Source INSEE

⁷ Source Analyse des Besoins Sociaux – CCAS La Roche-sur-Yon - 2021

⁸ Le taux de pauvreté correspond à la part de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de 60% du niveau de vie médian de France métropolitaine, 1056€/mois pour une personne vivant seule en 2017.

A La Roche-sur-Yon, on observe de fortes disparités d'un quartier à l'autre : Les Halles (20%), la Garenne (25%), Pyramides-jean Yole (38%) et Moulin rouge-Oudairies et La Généraudière-l'Angelmière (7%-8%).

➔ Un taux d'activité des femmes élevé

La part des femmes actives ayant un enfant de moins de 3 ans est de 79.5% au 31/12/2019, soit +5 points en 3 ans. En conséquence, les couples avec deux emplois ou les familles monoparentales dont le chef de famille occupe un emploi représentent 62.4% de l'ensemble des familles aggro-yonnaises avec enfant(s) de moins de 3 ans (supérieur au taux national)⁹.

L'activité professionnelle impacte donc l'organisation familiale et entraîne un besoin plus important en matière de mode d'accueil régulier des enfants de moins de 3 ans.

Diversité et complémentarité de l'offre d'accueil

Une offre d'accueil collectif diversifiée (cf. annexe 1)

➔ Le Guichet Unique : optimiser l'offre d'accueil collectif

Créée en 2013, le Guichet Unique est animé par une éducatrice de jeunes enfants et 2 agents administratifs.

Son rôle est de suivre l'activité des structures afin d'optimiser l'offre d'accueil et la contribution financière de la CAF. Il a en charge l'observatoire de la petite enfance et est garant du règlement de fonctionnement des EAJE.

Sa principale mission est d'accompagner les familles dans leurs recherches d'un mode d'accueil. Pour cela, il centralise les demandes de places en accueil collectif (accueil régulier, occasionnel, d'urgence), organise les commissions d'admissions et accompagne les parents dans leur choix et leurs démarches administratives.

4149 contacts auprès du Guichet Unique en 2020.

Pour l'accueil long, en 2021, 518 dossiers ont été traités en commission. Ce chiffre est en augmentation de 21% depuis 2018 : non seulement le nombre de familles demandeuses augmente de 25%, mais en plus et surtout, après un refus, elles maintiennent leur demande et donc déposent un nouveau dossier sur plusieurs commissions, ce qui contribue à amplifier ce chiffre.

Parallèlement, et de fait, le nombre de refus est passé de 54.59% à 61,39% en 5 ans.

Se pose alors les questions du nombre de places disponibles sur le territoire, des conditions d'accès à la commission d'admission, ainsi que des critères priorisant l'obtention d'une place.

⁹ Source CAF85 et MSA

→ Une offre qui se multiplie

En 2020, avec 588 places d'accueil collectif, le territoire agglo-yonnais a un taux de couverture en accueil collectif au niveau de la moyenne nationale ou presque, avec aujourd'hui environ 21,1 places d'accueil en EAJE pour 100 enfants de moins de 3 ans. Il était de 13% en 2012.

Au 1^{er} janvier 2022, la Direction Petite Enfance offre 380 places (PSU) et accueille près de 1 026 enfants, de façon régulière et occasionnelle.

Pour permettre aux familles dont les parents travaillent en horaires atypiques de trouver un mode de garde pour leur enfant, l'agglomération conventionne avec la crèche hospitalière du CHS, 12 places qui sont attribuées après passage en commission d'admission.

20 places d'accueil d'urgence sont réparties sur l'ensemble des crèches gérées par l'agglomération.

En plus de cette offre, 138 places (PSU) sont disponibles au sein des centres hospitaliers (CHS + CHD) et de la crèche Léa et Léo.

Depuis 2016, les micro-crèches privées (PAJE) se développent d'années en années. Au 1^{er} janvier 2022, cela représente 95 places (10 places jusqu'à fin 2017). Elles se sont démultipliées en 2020. Le nouveau décret¹⁰ offre, pour l'année 2022, une perspective de 12 places supplémentaires réparties sur les micro-crèches existantes.

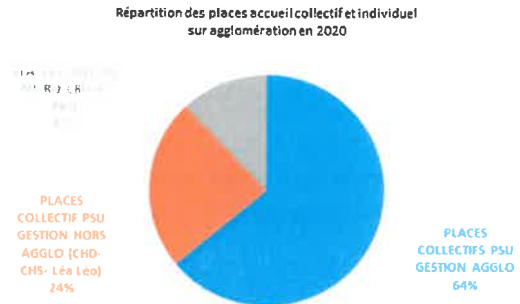
Ainsi en 2020, le territoire agglo-yonnais a un taux de couverture au niveau de la moyenne nationale ou presque avec 21.1 places d'accueil en EAJE pour 100 enfants de moins de 3 ans (21.5% au national).

Par ailleurs, le taux de couverture (accueil individuel et collectif) est de 81.40%. Ce taux élevé est dû à une part importante de l'accueil individuel qui représente 77% de l'offre d'accueil globale.

A noter, pour la première fois, le taux de couverture est 4 points inférieur à celui de la moyenne départementale.

Pour autant, il est bien supérieur au taux national, 59.8%. Ceci s'explique par une part importante de l'accueil individuel sur le territoire et par un taux de scolarisation des enfants de moins de 3 ans plus important que la moyenne nationale (25,8% au niveau local).

*Développement de l'offre d'accueil collectif et MAM → cf. annexe 2



¹⁰ Décret du 30 août 2021

Objectif n°1 – Augmenter et diversifier l'offre d'accueil collectif

Objectifs	Actions
Augmenter le taux d'acceptation en commission d'admission et en accueil occasionnel	Créer 80 places (1 crèche 80 places ou 2 crèches 40 places - crèche AVIP (à vocation d'insertion professionnelle) - accueil occasionnel
Distinguer les besoins urgents à court terme et à long terme Définir les conditions d'accès à ces accueils	Un règlement de fonctionnement à actualiser au regard de l'évolution des besoins des familles et de l'application du décret d'août 2021
Revoir les critères d'attribution en accueil régulier Revoir les critères d'entrée en accueil d'urgence	Retravailler la sectorisation
Permettre aux familles de se repérer dans la diversité des modes d'accueil	Proposer aux parents des réunions d'information et témoignages sur les différents modes d'accueil et l'entrée en maternelle
Avoir un suivi des données chiffrées en matière de petite enfance	Développer l'observatoire de la petite enfance

Une offre d'accueil individuel omniprésente sur le territoire

→ Un nombre d'assistants maternels en diminution

Au 1er janvier 2021, le nombre d'assistants maternels indépendants continue de diminuer : -25% depuis 2016. 516 assistants maternels offrent un total de 1797 places : -19.5% depuis 2016. Le recours à l'accueil individuel reste tout de même le 1^{er} mode de garde formel sur notre territoire.

Le nombre de places disponibles est en baisse constante depuis 2016. Seules 92 places étaient disponibles au 31 décembre 2020 (elles étaient 450 au 31/12/2015). En parallèle, le nombre de familles contactant les Rpe augmente de 7% entre 2019 et 2020.

La diminution du nombre d'assistants maternels est due à plusieurs facteurs :

- un nombre de demandes de 1^{er} agrément en baisse de 34% entre 2017 et 2019¹¹ ;
- un vieillissement de la population des assistants maternels (Source Rpe).

Ainsi, 55% des assistants maternels du territoire a plus de 50 ans. Ce constat est national. Aussi, en 2021, la FPEM¹² a-t-elle annoncé que 44% des assistants maternels partiront à la retraite d'ici 2030.

Le manque de disponibilité de places en accueil individuel est non seulement causé par la baisse du nombre d'assistants maternels, mais aussi par l'augmentation du nombre de refus en commissions d'admission pour les accueils collectifs. Les parents se reportant bon gré mal gré vers ce mode de garde.

De plus, du fait du déséquilibre entre la demande et l'offre de garde, les assistants maternels peuvent privilégier les horaires fixes et les contrats importants. Ceci induit également une tendance à la hausse du tarif horaire.

Cette situation devient encore plus compliquée pour les familles présentant des besoins spécifiques (horaires atypiques, variables, petits contrats).

→ Le développement des MAM (Maisons d'Assistants Maternels)

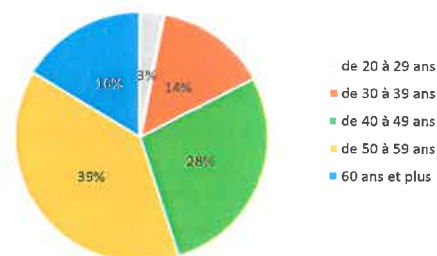
Outre l'accueil à leur domicile, les assistants maternels peuvent désormais se regrouper à plusieurs en MAM. Cette offre d'accueil individuel continue de se développer. Le territoire en compte actuellement 15 qui représentent 166 places, soit 9% du nombre de places d'accueil individuel total. 8% des assistants maternels travaillent en MAM. On compte 2 à 3 ouvertures par an et des départs réguliers d'assistants maternels. Ce mode de garde est une alternative à l'accueil individuel et collectif.

De nouveaux projets MAM sont en cours notamment une à Nesmy et deux à La Ferrière.

→ Les missions du Rpe

Pour favoriser l'accueil des enfants par un assistant maternel, l'Agglomération est dotée de 4 Relais Petite Enfance (Rpe), répartis en itinérance sur l'ensemble du territoire. Ces derniers ont pour rôle d'informer les parents sur ce mode d'accueil et d'apporter un soutien et un accompagnement aux

Répartition par âge des assistants maternels



¹¹ Source CD85

¹² FPEM : Fédération des Particuliers Employeurs de France

assistants maternels dans leur pratique quotidienne, en leur donnant la possibilité de se rencontrer et d'échanger leurs expériences.

Animés par des professionnels de la petite enfance, les ateliers mis en place au sein de ces services constituent des temps d'éveil et de socialisation pour les enfants accueillis par les assistants maternels. En 2019, 397 ateliers d'éveil ont été réalisés par les Rpe avec les assistants maternels, les enfants et quelquefois les parents.

Par ailleurs, les Maisons de Quartier de La Roche-sur-Yon notent une fréquentation importante par les assistants maternels de leurs espaces d'accueils pour les enfants. Ceci vient questionner le besoin d'échanges et de rencontres de ces professionnels.

Fin 2021, un nouveau décret vient étoffer les missions du Rpe en renforçant leur rôle de soutien et de valorisation du métier d'assistant maternel¹³. Le soutien à la formation des assistants maternels est désormais intégré aux missions des Rpe. Le nouveau référentiel propose 3 nouvelles missions renforcées facultatives, parmi lesquelles la « promotion renforcée de l'accueil individuel par la mise en œuvre d'une stratégie de communication », visant à rendre attractif ce métier, à remédier au déficit d'image de l'accueil individuel et au vieillissement de la population des assistants maternels.

Objectif n°2 – Promouvoir et faciliter l'accueil individuel

Objectifs	Actions
Donner aux parents une image positive de l'accueil individuel	Présentation d'une journée type chez un(e) assistant(e) maternel(le)
Augmenter le nombre de places en accueil individuel	Accompagner et soutenir les assistant(e)s maternel(le)s : *inventer un service innovant (à mi-chemin entre le RPE et la crèche familiale qui favorise l'accompagnement des assistant(e)s maternel(le)s et les parents dans leurs démarches administratives
Faciliter les démarches administratives	
Promouvoir et rendre attractif le métier d'assistant(e) maternel(le)	
Mutualiser les missions du guichet unique et les missions attendues des Rpe en matière de Guichet Unique	Structurer le service guichet unique en lien avec les Rpe

Une offre d'accueil et d'accompagnement des parents à enrichir et à mettre en lumière

L'importance des 1000 jours fait désormais l'objet d'un consensus de tous les experts de l'OMS¹⁴ et de la petite enfance. Cette période commence avant la conception et se termine à l'entrée en maternelle. C'est un moment privilégié pour acquérir des facteurs de protection, mais c'est aussi une

¹³ Décret n°2021-1115 du 25 août 2021

¹⁴ Colloque national des Villes-Santé de l'OMS : Petite enfance, inégalités, villes. Angers, 2018.

période de grande vulnérabilité pour l'enfant, durant laquelle les influences extérieures peuvent avoir un effet durable. Il part d'un principe : protéger les enfants, ça commence par mieux accompagner les parents.

➔ **Le Lieu d'Accueil Enfants-Parents « La Ronde »**

Les LAEP sont des lieux qui, par le dispositif d'accueil qu'ils proposent s'inscrivent pleinement dans cette ambition de prévention primaire, d'accompagnement des parents et de développement des enfants, pour une meilleure santé tout au long de la vie. Les enfants de moins de 4 ans sont accueillis (moins de 6 ans pour les enfants en situation de handicap) avec un adulte proche, le plus souvent la mère ; les futurs parents sont également accueillis, mais ceci est très rare. Les règles sont la gratuité, la non inscription, la confidentialité et l'accueil par 2 professionnels formés à l'écoute. « On y vient quand on veut et on y reste le temps qu'on veut ». On dit aussi « Venez comme vous êtes ». Trois objectifs sont visés : socialisation des enfants et des parents, prévention primaire des troubles de la relation, des négligences et mauvais traitements et accompagnement des parents. Le lieu offre également un moment de répit pour les parents qui en ont besoin.

La Ronde a ouvert ses portes en juin 1991. 6 demi-journées d'accueil sont proposées par semaine. Selon les années, elle compte entre 4000 et 5000 présences globales, ce qui représente 250 à 300 familles pour 325 à 425 enfants.

Les familles sont accueillies quel que soit leur lieu de résidence : elles viennent des différents quartiers de La Roche-sur-Yon, mais aussi des différentes communes de la couronne.

Nous accueillons de nombreuses familles récemment arrivées sur le territoire. Souvent éloignées de leur entourage familial et amical, elles cherchent à rompre l'isolement et à tisser des liens. Ceci confirme le besoin de se sentir entouré lorsque l'on va être ou l'on vient d'être parent. Cet accompagnement péri-natal, là où il existe, est très apprécié et apporte un réel bénéfice aux parents.

De plus, à partir des 4 ans de l'enfant, de nombreuses familles sont en recherche de lieux ressources tels que les LAEP.

➔ **Le REAAP Local**

Créer en 2016, il est en veille depuis 2020. Il rassemblait les acteurs de la parentalité en lien avec la petite enfance, jusqu'à 6 ans. Des réunions visant l'interconnaissance des acteurs ont été programmées. Des groupes de travail ont été constitués, rassemblant des acteurs et des parents volontaires pour réfléchir à des espaces parents ou des actions passerelles entre le temps de la petite enfance et celui de l'école maternelle. Ils ont donné lieu à des fiches projets.

➔ **Soutien et ressources pour les parents : une offre diversifiée, mais comment mieux la connaître et y accéder ?**

Il existe une quantité importante d'actions visant l'accompagnement des parents. Elles sont proposées par différents porteurs de projets : associations, associations de parents d'élèves, ALSH, AMAQY (avec les espaces parents). Les communes de la couronne organisent également de façon ponctuelle ou régulière des actions ou semaine de la parentalité : Aubigny-Les Clouzeaux, La Chaize-le-Vicomte, La Ferrière, Rives d'Yon, Venansault...

Sur l'ensemble du territoire, des temps enfants-parents sont également proposés : ateliers créatifs, ateliers cuisine, sorties en famille, spectacles, histoires...

Ce qui est dit par l'ensemble des acteurs et un nombre important de familles, c'est que les parents ont très peu connaissance de ces propositions et/ou ne savent pas où trouver ces informations.

De la même manière, les familles se disent souvent ballotées d'un service à l'autre le temps de trouver le bon interlocuteur qui entendrait leur problématique et pourrait répondre à leurs besoins.

Ainsi, avant de trouver le lieu ressource approprié, les parents ont plusieurs obstacles à franchir :

- avoir connaissance des services et des dispositifs d'accompagnement et de soutien à la parentalité ;
- trouver le bon interlocuteur en fonction des problématiques ;
- avoir un lieu à proximité et accessible ;
- franchir le pas.

➔ **L'accompagnement à la parentalité dans les EAJE**

La relation de confiance qui s'établit au quotidien dans les EAJE, fait du professionnel de la petite enfance l'interlocuteur de proximité pour les parents. Cet accompagnement, parfois cette écoute, demandent du temps et de l'attention souvent difficiles à conjuguer en parallèle de l'accueil du groupe d'enfants. Pour les familles rencontrant des difficultés, ce besoin d'accompagnement est d'autant plus présent, prenant et nécessaire.

Certains EAJE proposent des actions de type « Café Parents ».

Objectif n°3 – Développer le maillage territorial et la visibilité des services parentalité

Objectifs	Actions
Maillage du territoire : développer une offre de proximité	Parentibus (Lieu d'accueil enfants-parents 0-4 ans, en itinérance)
Avoir une action péri-natale et multi-âges	Créer un lieu d'accueil enfants-parents 0-10 ans (y compris « Maison des 1000 premiers jours » : *accompagnement à la fois collectif et individuel *basé sur l'écoute, l'échange, le jeu et l'art, *avec une ludothèque et un espace d'expression culturelle
Renforcer la prévention des troubles du développement et de la relation, de l'isolement et, des négligences et mauvais traitements	
Favoriser l'accès à la culture	
Favoriser les relations inter-générationnelles	Développer les partenariats avec Entour'âge et avec les résidences autonomie
Favoriser l'accès aux actions parentalité Structurer les propositions	Coordination des actions parentalité Réseau parentalité
Favoriser l'interconnaissance des acteurs, la cohérence et la connaissance des différentes propositions. Développer des actions partagées	

Des actions engagées en faveur du développement durable

« Le développement durable, c'est s'efforcer de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité de satisfaire ceux des générations futures »¹⁵.

Il se décline en 3 dimensions : écologique, sociale et économique, essentielles dans une réflexion de croissance vertueuse et durable. Il peut être porteur d'une dynamique extrêmement positive dans un service petite enfance et être un réel facteur de qualité d'accueil de l'enfant et de sa famille.

Favoriser l'équité sociale : une prise en compte des diversités des besoins

→ L'accueil d'urgence

20 places d'accueils d'urgence sont réparties sur les structures du territoire. Depuis 5 ans, en moyenne, 92 demandes sont effectuées chaque année. Selon les années depuis 2016, entre 57% et 79% des demandes étaient acceptées. Il pouvait s'agir de demandes ponctuelles pour un rendez-vous ou bien dans l'attente de trouver un mode d'accueil pérenne.

80% à 90% d'entre elles étaient liées à un besoin de garde du fait de l'activité et/ou de l'insertion professionnelle des parents (emploi et formation). Pour le reste, il s'agissait en grande majorité d'une problématique en lien avec l'assistant maternel (arrêt maladie, rupture de contrat).

Selon les années, entre 20 et 30% des demandes sont effectuées par des familles monoparentales, ce qui correspond à leur proportion dans la population générale.

L'année 2021 est spécifique : seules 31% des demandes sont acceptées. 65% des demandes relèvent d'un besoin en insertion professionnelle (emploi ou formation) et 35% sont dues à une problématique avec l'assistant maternel. On peut supposer que la crise sanitaire a alimenté des conflits parents-assistants maternels ou des problématiques de santé pour ces derniers.

L'ensemble des acteurs note un besoin criant d'accueil d'urgence ou de dépannage du fait de difficultés d'insertion professionnelle et/ou sociale et de l'isolement des familles. Ainsi, des femmes seules renoncent à se former ou à travailler faute de mode de garde, et attendent pour cela l'entrée à l'école maternelle de leur enfant. D'autres parents, faute de pouvoir justifier d'un mode de garde, ne sont pas recrutés.

Les acteurs notent également un besoin important de souplesse pour répondre au plus juste aux besoins des familles, souvent les plus précaires et en démarche d'insertion, mais aussi pour les parents qui travaillent (horaires et jours travaillés très variables et modifiables).

Quoi qu'il en soit l'accueil d'urgence semble être un levier pour l'insertion professionnelle et pallier les difficultés rencontrées par les assistants maternels.

¹⁵ Loi constitutionnelle n° 2005-205 du 1er mars 2005

→ L'accueil en horaires atypiques

En 2021, 45 demandes d'accueils atypiques ont été traitées par la commission d'admission. Le nombre varie d'une année sur l'autre, mais la tendance est à la hausse et la proportion de refus faute de place à la crèche du CHS augmente. Il est en moyenne de 80% en 2020 et 2021.

Lorsque l'on interroge les acteurs du territoire, cette offre de garde semble insuffisante et pour autant le nombre de passages en commission paraît peu élevé.

Ceci peut s'expliquer par un recours à d'autres solutions de garde du fait des horaires d'ouverture des structures non adaptés aux besoins des familles concernées.

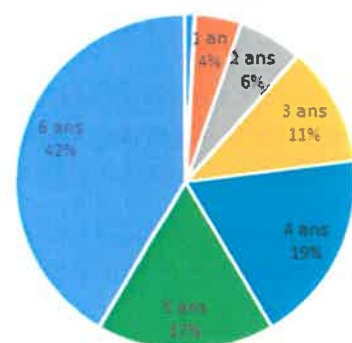
→ L'accueil des enfants présentant des besoins spécifiques

Chaque structure de la DPE peut accueillir des enfants et des familles présentant des besoins spécifiques (en situation de handicap, en insertion sociale, victime de violences intrafamiliales...).

En 2021, la Direction Petite Enfance accueille 16 enfants bénéficiant de l'AAEH¹⁶. Ce chiffre augmente régulièrement depuis 2017 où il était de 6. Ainsi, sur l'ensemble de la France, le nombre d'enfants bénéficiant de l'AAEH a doublé depuis 2002 ce qui constitue un réel enjeu.

La reconnaissance du handicap se faisant davantage autour des 6 ans de l'enfant, il semble pertinent de tenir également compte des familles bénéficiant de l'AJPP¹⁷, prestation que touche un parent pour compenser l'arrêt de son travail pour rester auprès de son enfant. En 2020, cela concerne 11 enfants de moins de 3 ans sur l'agglomération, dont 5 à La Roche-sur-Yon.

Répartition des enfants avec reconnaissance MDPH



2 enfants en situation de handicap sont accompagnés d'une AESH¹⁸ lors de leur temps d'accueil dans une structure de la Direction Petite Enfance. Le médecin référent de la Direction accompagne les équipes dans le repérage et la prise en charge et, si nécessaire favorise l'orientation des familles vers les partenaires compétents.

Ainsi, en parallèle de l'accueil en EAJE :

- 4 enfants sont suivis par la PCO (Plateforme de Coordination et d'Orientation pour les enfants présentant des troubles autistiques) ;
- 15 sont suivis par le CAMSP (Centre d'Action Médico-Sociale Précoce) ;
- 6 par le centre de pédopsychiatrie Winnicott.

Par ailleurs, un nombre important de familles bénéficie d'un suivi social pour leur insertion ou dans le cadre d'accompagnement renforcé à la parentalité, voire d'une mesure de protection de l'enfance :

- 41 enfants sont suivis par la PMI ;
- 19 ont une mesure de protection de l'enfance ;

¹⁶ Allocation d'éducation pour les enfants handicapés

¹⁷ Allocation Journalière de Présence Parentale

¹⁸ Accompagnant d'Enfant en Situation de Handicap

- 6 sont accompagnés par l'AREAMS ;
- 25 sont suivis par l'association Passerelles/Vista (résidence maternelle, familles réfugiées) ;
- 8 familles sont orientées par SOS Femmes Vendée.

Sur le territoire de l'agglomération, 7,9% des enfants de moins de 6 ans sont suivis par les équipes de PMI dans le cadre d'une Protection Judiciaire ou Administrative ou d'une Prévention Renforcée...¹⁹

A noter : les acteurs qui accompagnent les familles présentant des besoins d'insertion ou des difficultés sociales, les orientent principalement sur les structures de la DPE, notamment en accueil occasionnel. Ce sont les EAJE de La Roche-sur-Yon qui accueillent 86% des enfants présentant des besoins spécifiques. C'est particulièrement le cas pour les haltes-garderies et une crèche qui accueillent 25% d'enfants présentant des besoins spécifiques. Pour cela, ils bénéficient du bonus « mixité social²⁰ ».

Ils relèvent aussi un besoin de souplesse pour les familles dont l'enfant est en situation de handicap ou souffre d'une maladie. Les différents rendez-vous, les aléas liés au handicap et à la maladie ne leur permettent pas toujours d'anticiper les besoins de garde sur du long terme ce qui est compliqué pour obtenir une place en accueil régulier, à moins de payer davantage que le besoin effectif ou de renoncer à travailler ou bien de recourir à de la garde informelle. Ils ne font pas de demandes auprès des assistants maternels qui sont pourtant 71 à accepter d'accueillir les enfants en situation de handicap.

➔ Focus sur les assistants maternels et l'accueil des enfants présentant des besoins spécifiques

Le Rpe recense 51 demandes d'accueil d'urgence/dépannage pour 214 assistants maternels qui acceptent ces modalités d'accueils.

267 assistants maternels acceptent les horaires atypiques, ce qui est supérieur aux demandes formulées par les parents (116). Pour autant, tous n'obtiennent pas de réponse favorable si les assistants maternels n'ont plus de places disponibles. Nous ne disposons pas du taux de refus.

Lorsqu'ils accueillent des familles dites fragiles, ils sont parfois mis en difficulté du fait de leur isolement professionnel, d'une formation insuffisante pour accueillir ce public et faute de tiers dans les relations parents-assistants maternels,

En revanche, pour ce qui concerne l'accueil en périscolaire, il y a nettement plus de demandes des familles que d'offres de places chez les assistants maternels. Cela concerne principalement les familles qui ont des besoins en horaires atypiques ; les ALSH n'ayant pas une amplitude horaire suffisante.

¹⁹ Données du Conseil Départemental au 31/12/2018

²⁰ Le bonus « mixité sociale » s'applique lorsque les participations familiales perçues par la structure sont faibles afin de compenser le manque de recettes observées par les structures qui concentrent une part importante d'enfants issus de familles particulièrement précaires

Objectif n°4 – Offrir un accueil de qualité aux familles présentant des besoins spécifiques

Objectifs	Actions
Favoriser l'inclusion, l'insertion professionnelle et sociale Développer les compétences des agents en matière d'accompagnement des familles présentant des besoins spécifiques	Pour les professionnels petite enfance : plan de formation sur l'accueil et l'accompagnement des enfants et des familles présentant des besoins spécifiques (un référent par structure) Soutenir et former les assistant(e)s maternel(le)s pour l'accueil de familles présentant des besoins spécifiques
Analyser les besoins de garde en horaires atypiques/décalés et les solutions trouvées par les parents	Transmettre un questionnaire aux familles du territoire

Favoriser le développement humain et le travail en réseau

→ Un encadrement de qualité

L'accueil collectif se traduit pour les équipements de l'agglomération par la mobilisation de ressources humaines importantes et qualifiées. Aujourd'hui, 160 agents en équivalent temps plein œuvrent en faveur de l'accueil des enfants. 99% du personnel est diplômé. Nous bénéficions également d'un pool de titulaires remplaçants.

Une psychologue, coordonnatrice de la qualité de l'accueil a également pour mission d'impulser des projets transversaux en matière pédagogique et de réflexion (intervenants extérieurs, projets culturels, réunions pédagogiques) et d'accompagner les responsables et les équipes lors de situations difficiles. Elle peut également être amenée à effectuer des observations dans les unités en cas de besoin. Tout ceci dans une position de tiers non hiérarchique.

Les temps de formation et de réflexion hors de la présence des enfants sont essentiels pour gagner en compétences, s'ouvrir et s'enrichir de pratiques différentes. Ainsi, bien avant l'obligation imposée par le nouveau décret, chacun bénéficie annuellement de formation continue et de séances d'analyses des pratiques professionnelles. Chaque équipe organise une journée pédagogique annuelle et, l'ensemble des agents se rassemble une fois par an pour la journée des professionnels de la petite enfance. La mobilité est encouragée une semaine par an pour aller découvrir d'autres structures de la Direction.

Une attention est aussi portée à la promotion des bons gestes et postures en situation professionnelle : formation et matériel ergonomique.

Tout ceci concourt à un encadrement pédagogique de qualité et homogène sur le territoire.

Notre volonté est d'améliorer encore l'accueil des familles, l'inclusion de tous et de favoriser des dynamiques d'équipe positive. Pour cela, des temps de réunion à des horaires adaptés semblent nécessaires, ainsi que la constitution d'un groupe d'agents qui soit référent, pour chaque EAJE, de l'accueil des familles présentant des besoins spécifiques.

Objectif n°5 – Soutenir la formation continue et la réflexion des professionnels

Objectifs	Action
Favoriser l'inclusion, l'insertion professionnelle et sociale Développer les compétences des agents en matière d'accompagnement des familles présentant des besoins spécifiques	Pour les professionnels petite enfance, plan de formation sur l'accueil et l'accompagnement des enfants et des familles présentant des besoins spécifiques (un référent par structure)

➔ Des propositions d'éveil culturel diversifiées et accessibles

Le rapport remis en 2019 au Ministère de la Culture²¹ souligne l'importance de sensibiliser les enfants dès leur plus jeune âge et de rendre accessible la culture à toutes les familles. La sollicitation d'intervenants extérieurs et les actions parents-enfants sont source de développement et de prévention.

Aussi, nous nous attachons à offrir aux jeunes enfants et à leurs familles une offre culturelle riche et accessible grâce à la présence de divers intervenants et à la formation des professionnels petite enfance (éveil musical, raconte-tapis, kamishibaï, arts visuels, spectacles, bals...).

➔ Une continuité et une cohérence des différents temps d'accueil de la petite enfance à encourager

L'OMS souligne le rôle central, pour la réduction des inégalités sociales de santé, de la qualité et de l'articulation des systèmes de préscolarisation de la Petite Enfance aux temps de l'école. La qualité de cette articulation est d'autant plus centrale que les périodes de transition sont des moments de fragilité surtout pour les enfants de familles vulnérables.

Ainsi, pour favoriser la continuité et la cohérence, plusieurs leviers sont mis en œuvre :

- découverte du milieu scolaire pour les enfants, voire les parents : de façon ponctuelle et isolée, temps passerelles entre certaines crèches et écoles maternelles ;
- projet de participation à la semaine de la maternelle dans le quartier des Pyramides ;
- de façon pérenne : dispositif « Ecole à 2 ans », dans une école de La Roche-sur-Yon ;
- temps de formation sur la prise en charge et les besoins de la petite enfance : de façon ponctuelle et isolée, pour les animateurs d'ALSH qui accueillent des enfants de 2 à 4 ans.
- recensement par le REAAP Local des actions Passerelles du territoire et mise en œuvre d'un groupe de travail en 2018

Au regard du taux élevé de scolarisation précoce et en conséquence du nombre important de jeunes enfants accueillis sur les différents temps périscolaires (matin, soir, pause méridienne, Petits Mercredis, mercredis et vacances scolaires) ; au regard des attentes exprimés par les acteurs du

²¹ Sophie Marinopoulos (2019). Mission « Culture petite enfance et parentalité » : « Une stratégie nationale pour la Santé Culturelle ». Eveil culturel et artistique en faveur de l'enfant dans le lien à ses parents.

territoire lors du groupe de travail CTG (Convention Territoriale Globale) sur la petite enfance, il semblerait nécessaire de promouvoir et de développer ces actions à l'échelle du territoire.

Objectif n°6 – Accompagner les transitions jusqu'à l'entrée à l'école maternelle

Objectif	Action
Favoriser la cohérence et la continuité de la prise en charge des enfants et de leurs familles	Développer les actions passerelles entre les différents temps de la petite enfance et la formation des animateurs périscolaires

➔ **Un travail en partenariat efficient mais à étoffer**

L'ensemble des acteurs regrette une méconnaissance réciproque des missions, des contraintes et des atouts de chacun des partenaires. Ils expriment le besoin de mieux se connaître pour orienter au mieux les familles et favoriser la cohérence de leur accompagnement.

Ils expriment aussi le besoin de mieux connaître la spécificité du public petite enfance pour s'y ajuster au mieux.

Il semble aussi nécessaire que les professionnels petite enfance soient davantage associés à la prise en charge et l'accompagnement global des enfants.

Ce besoin d'interconnaissance des acteurs est récurrent dans tous les groupes de travail : REAAP, CTG, PEDT.

Objectif n°7 - Animer un réseau de partenaires petite enfance et parentalité

Objectif	Actions
Impulser une mise en œuvre cohérente et transversale de la politique petite enfance et parentalité, à l'échelle de la Direction et des acteurs de l'agglomération	<p>*Développer les partenariats sur la thématique petite enfance et parentalité à l'échelle de l'agglomération</p> <p>*Mettre en œuvre un réseau petite enfance à l'échelle de l'agglomération, en y associant la Direction, les autres structures petite enfance du territoire, les partenaires et acteurs en lien avec la petite enfance</p> <p>*Mener une action cohérente en lien avec la CTG, les PEDT, le réseau parentalité et le CLS (afin de limiter les doublons)</p>

Des actions engagées en faveur de l'environnement

Mener des actions directes ou indirectes en faveur de l'environnement répond en même temps au besoin de prévention santé des enfants. Ceci est d'autant plus important que les actions précoces dès la petite enfance ont des effets considérables sur la réduction des inégalités sociales de santé.

→ Actions directes auprès de l'enfant

Eveil à la nature et prévention santé :

- découverte du monde animal et végétal ;
- découverte de l'environnement nature de proximité quel que soit le temps : « Il n'y a pas de mauvais temps, il n'y a que des mauvais vêtements » ;
- déplacements doux : à pieds et transports en commun.

Au cours de ces différentes propositions, il s'agit de favoriser l'exploration sensorielle, l'observation et l'écoute.

Sensibiliser les enfants à prendre soin d'eux-mêmes, de leur corps et de la nature :

- se laver les mains ;
- dormir bien ;
- manger bien ;
- se détendre ;
- trier et réduire ses déchets.

→ Actions indirectes

*Choix des produits d'entretien

*Choix des matériaux et des jeux : avant d'investir dans du matériel ou des jeux, réfléchir à l'utilité réel de l'achat ou envisager une alternative

*Confectionner et utiliser des petits essuie-tout lavables

→ Actions auprès des familles

Il s'agit de sensibiliser les parents lors des transmissions, par des actions du quotidien, par le projet éducatif et par leur implication à différents niveaux.

Objectif n°8 – Renforcer la réduction des déchets, une consommation raisonnée et les actions prévention santé

Objectifs	Actions
Réduire les déchets	Diminuer la consommation de plastiques (bouteilles, barquettes...)
Garantir une alimentation saine	Veiller à l'utilisation des produits de saison par le CMR
Favoriser l'activité physique	Favoriser dans les crèches les déplacements doux, de proximité et les sorties extérieures
	Inclure dans chaque projet un point développement durable

Conclusion - Un élan pour la suite : des enjeux et des perspectives

Notre territoire connaît un faible taux de chômage, le taux d'activité des femmes y est plus élevé que la moyenne française : les difficultés sont plutôt causées par des freins au recrutement (formation, mobilité, garde d'enfants). Ce à quoi s'ajoutent une durée du congé parental partagée entre le parent 1 et le parent 2 et une scolarisation désormais obligatoire l'année des 3 ans. Cette réforme induit une nette diminution des entrées en maternelle en cours d'année ce qui concentre les entrées et sorties en accueil individuel et collectif aux périodes de septembre et janvier ; et limite le nombre de places disponibles en crèche et chez les assistants maternels le reste de l'année.

Aussi, même si notre taux de couverture en accueil collectif et individuel est nettement au-dessus de la moyenne nationale, il n'en demeure pas moins que notre besoin en offre de garde est lui aussi plus important.

De plus, la réduction des inégalités sociales de santé et l'importance des 1000 premiers jours constituent des défis importants qui peuvent être relevés à travers le développement de propositions d'accompagnement des parents et d'actions en faveur du développement durable.

Du fait de ces évolutions, notre territoire connaît de nouveaux enjeux en matière de petite enfance.

Comment répondre aux besoins diversifiés des familles ?

Comment concilier les contraintes gestionnaires, celles des familles et du marché du l'emploi, et le respect des besoins de l'enfant ?

Comment favoriser l'accès aux droits et aux offres de services d'accueil, d'accompagnement et de soutien pour les familles ?

Comment garantir la mixité dans les offres d'accueil petite enfance ?

Comment pallier les difficultés de recrutement des professionnels petite enfance ?

Comment agir en faveur de la préservation de l'environnement ?

Enfin, devant la multiplication des instances visant à structurer et à articuler les diverses offres de services et d'accueil, comment apporter de la cohérence et de la complémentarité aux différents dispositifs CTG, PEDT, CLS et REAAP ?

Il s'agira de tenir compte de ces enjeux lors de la mise en œuvre des objectifs retenus pour les prochaines années :

Objectif n°1 – Augmenter et diversifier l'offre d'accueil collectif

Objectif n°2 – Promouvoir et faciliter l'accueil individuel

Objectif n°3 – Développer le maillage territorial et la visibilité des services parentalité

Objectif n°4 – Offrir un accueil de qualité aux familles présentant des besoins spécifiques

Objectif n°5 – Soutenir la formation continue et la réflexion des professionnels

Objectif n°6 – Accompagner les transitions jusqu'à l'entrée à l'école maternelle

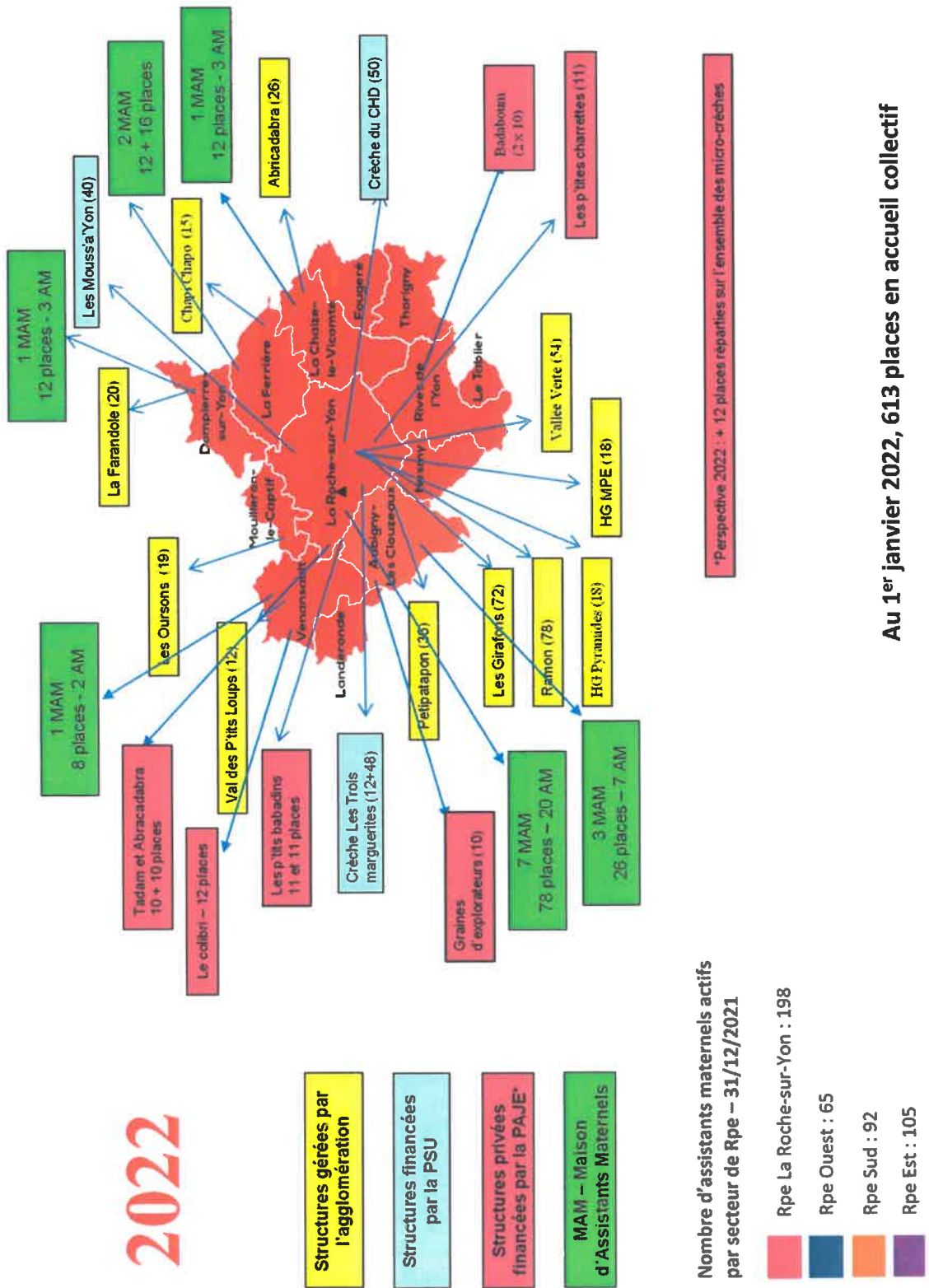
Objectif n°7 - Animer un réseau de partenaires petite enfance et parentalité

Objectif n°8 – Renforcer la réduction des déchets, une consommation raisonnée et les actions prévention santé

Annexe 1 – Liste des structures d'accueil collectif sur le territoire

STRUCTURES	COMMUNES	NOMBRE DE PLACES	
		2021	2022
CRECHES LRSYA (PSU)			
Les Girafons	LA ROCHE SUR YON	72	72
Ramon	LA ROCHE SUR YON	68	78
Vallée verte	LA ROCHE SUR YON	54	54
Petipatapon	LES CLOUZEUX	36	36
Abricadabra	LA CHAIZE LE VICOMTE	26	26
Les Oursons	MOUILLERON	19	19
La Farandole	DOMPIERRE SUR YON	20	20
Val des p'tits loups	VENANSAULT	12	12
Chapi-Chapo	LA FERRIERE	15	15
halte-garderie MPE	LA ROCHE SUR YON	18	18
Halte-garderie Les Pyramides	LA ROCHE SUR YON	18	18
CHS : Les Trois Marguerites	LA ROCHE SUR YON	12	12
TOTAL 1		370	380
CRECHES PSU			
CHD	LA ROCHE SUR YON	50	50
CHS	LA ROCHE SUR YON	48	48
Léa et Léo (Les Mouss'a'Yon)	LA ROCHE SUR YON	40	40
TOTAL 2		138	138
MICRO-CRECHES PAJE			
Tadam	LA ROCHE SUR YON	10	10
Abracadabra	LA ROCHE SUR YON	10	10
Colibri	Venansault		12
Les p'tits babadins	LA ROCHE SUR YON	11	11
Les p'tits babadins	Saint André	11	11
Graines d'explorateurs	Venansault	10	10
Badaboum 1	Rives de l'Yon	10	10
Les funambules de Badaboum*	Rives de l'Yon	10	10
Les Petites Nanardises	Landeronde		14
Les p'tites charrettes	LA ROCHE SUR YON	11	11
TOTAL 3		83	109
TOTAL GENERAL (1+2+3)			
		591	627

Annexe 2 - Développement de l'offre d'accueil collectif et MAM



Au 1^{er} janvier 2022, 613 places en accueil collectif

Annexe 3



CHARTRE NATIONALE POUR L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

DIX GRANDS PRINCIPES POUR GRANDIR EN TOUTE CONFIANCE

- 1 Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.
- 2 J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.
- 3 Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli.e quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.
- 4 Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnel.le.s qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.
- 5 Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.
- 6 Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.
- 7 Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnel.le.s qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.
- 8 J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.
- 9 Pour que je sois bien traité.e, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues et avec d'autres intervenants.
- 10 J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.

Cette charte établit les principes applicables aux personnes physiques et morales qui assurent l'accueil du jeune enfant en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'action sociale et des familles.

Annexe 4 - PROJET SOCIAL ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE - synthèse : diagnostic et perspectives

PROJET SOCIAL ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE - synthèse : diagnostic et perspectives		DIRECTION PETITE ENFANCE		
Etat des lieux	Problématique	Objectifs	Actions	Echéances
Accueil collectif				
<p>1 guichet unique 9 multi-accueils et 2 haltes-garderies gérés par l'agglomération Dont 20 places en accueil d'urgence et 12 places en accueil atypique conventionnées avec la crèche du CHS Taux de refus en commission : 61,39% Accueil occasionnel : liste d'attente Sur la totalité, 150 enfants environ présentent des besoins spécifiques Total : 380 places d'accueil</p> <p>2 crèches hospitalières 1 crèche privée "Léa et Léo" Soit 138 places</p> <p>9 micro-crèches Soit 95 places</p>	<p>Manque de places disponibles (cf commission d'attribution)</p> <p>Manque de places en accueil occasionnel</p> <p>Manque de place disponible en accueil d'urgence</p>	<p>Augmenter le taux d'acceptation en commission d'admission et en accueil occasionnel</p> <p>Analyser les besoins de garde en horaires atypiques/décalsés et les solutions trouvées par les parents</p> <p>Distinguer les besoins urgents à court terme et à long terme</p> <p>Définir les conditions d'accès à ces accueils</p> <p>Revoir les critères d'attribution en accueil régulier</p> <p>Revoir les critères d'entrée en accueil d'urgence</p> <p>Favoriser l'inclusion, l'insertion professionnelle et sociale</p> <p>Développer les compétences des agents en matière d'accompagnement des familles présentant des besoins spécifiques</p> <p>Favoriser la cohérence et la continuité de la prise en charge des enfants et de leurs familles</p> <p>Permettre aux familles de se repérer dans la diversité des modes d'accueil</p>	<p>Créer 80 places (1 crèche 80 places ou 2 crèches 40 places - crèche AYP (à vocation d'insertion professionnelle) - accueil occasionnel Questionnaire transmis aux familles</p> <p>Un règlement de fonctionnement à actualiser au regard de l'évolution des besoins des familles et de l'application du décret d'août 2021</p> <p>Retravailler la sectorisation</p> <p>Pour les professionnels petite enfance, plan de formation sur l'accueil et l'accompagnement des enfants et des familles présentant des besoins spécifiques (un référent par structure)</p> <p>Développer les actions passerelles entre les différents temps de la petite enfance et la formation des animateurs périscolaires</p> <p>Créer un réseau des acteurs de la petite enfance</p> <p>Proposer aux parents des réunions d'information et témoignages sur les différents modes d'accueil et l'entrée en maternelle</p>	<p>80 places + ludothèque ou crèche de 40 places : 2025 40 places + 30 places : mandat suivant</p> <p>2022</p> <p>Continuité, à affiner et à cibler</p> <p>En lien avec la définition du périmètre de la compétence petite enfance</p> <p>Continuité</p>
	<p>Des acteurs qui connaissent peu voire pas les réalités, les atouts et les contraintes de leurs partenaires</p> <p>Des familles qui aimeraient avoir davantage d'informations sur les différents modes de garde</p> <p>Développement durable : tous les éléments ci-dessus concourent à des actions en faveur du développement durable, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> *équité sociale *réduction des inégalités sociales de santé *développement humain <p>Ce à quoi s'ajoutent des projets autour de :</p> <ul style="list-style-type: none"> *l'éveil à la culture "Enfan'Art" et intervenants extérieurs dans les crèches et haltes-garderies de l'agglomération, partenariats artothèque, médiathèque, conservatoire *l'éveil à la nature : "Il n'y a pas de mauvais vêtements" : sortie de proximité et en toute saison, déplacements doux, jardinage... *L'accompagnement des pratiques et de la réflexion des professionnels : 99% de professionnels diplômés, formation continue, réunions d'équipe, analyses de pratiques, journées pédagogique annuelle par structure, journée annuelle des professionnels rassemblant l'ensemble des agents, semaines découverte 			

Accueil individuel				2023
77% des enfants avant un mode de garde sont accueillis chez un(e) assistant(e) maternel(le)	Les parents préfèrent l'accueil collectif	Donner aux parents une image positive de l'accueil individuel	Présentation d'une journée type chez un(e) assistant(e) maternel(le)	Rencontre à prévoir avec le Département
Baisse du nombre d'assistant(e)s maternel(le)s 44% des assistant(e)s maternel(le)s en retraite d'ici 2030 (FPEM)	Manque de places : peu de places disponibles Des démarches administratives fastidieuses	Augmenter le nombre de places en accueil individuel Faciliter les démarches administratives	Accompagner et soutenir les assistant(e)s maternel(le)s : *inventer un service innovant (à mi-chemin entre le RPE et la crèche familiale qui favorise l'accompagnement des assistant(e)s maternel(le)s et les parents dans leurs démarches administratives *Soutenir et former les assistant(e)s maternel(le)s pour l'accueil de familles présentant des besoins spécifiques	
*460 assistant(e)s maternel(le)s *1614 places				
4 Relais Petite enfance *accompagner les parents en recherche d'un(e) assistant(e) maternel(le) *Soutien et accompagnement les assistant(e)s maternel(le)s (397 ateliers d'éveil en 2019, conférences)	Demande de 1er agrément en baisse de 34%	Promouvoir et rendre attractif le métier d'assistant(e) maternel(le)		
Un nouveau décret petite enfance qui donne des missions Guichet Unique aux Rpe	Sur la DPE, un guichet unique identifié et distinct du Rpe qui ne remplit pas cette mission	Mutualiser les missions du guichet unique et les missions attendues des Rpe en matière de Guichet Unique	Structurer le service guichet unique en lien avec les Rpe Développer l'observatoire de la petite enfance	
Accueil et accompagnement des parents				2023
LAEP "La Ronde" - 0-4 ans *4000 à 5000 présences annuelles *250 à 300 familles différentes par an *325 à 425 enfants différents par an	Implanté uniquement à La Roche-sur-Yon Des jeunes parents qui disent découvrir le lieu tardivement	Maillage du territoire : développer une offre de proximité Avoir une action péri-natale et multi-âges	Parentibus (Lieu d'accueil enfants-parents 0-4 ans, en itinérance) Créer un lieu d'accueil enfants-parents 0-10 ans (y compris "Maison des 1000 premiers jours") :	mandat suivant 2026
Objectifs : *socialisation *accompagnement des parents *prévention primaire (difficultés de développement, troubles de la relation, isolement, négligences et mauvais traitements)	Des parents à la recherche d'un LAEP au-delà des 4 ans de l'enfant Difficulté d'accès à la culture : des familles ne se l'autorisent pas	Renforcer la prévention des troubles du développement et de la relation, de l'isolement et, des négligences et mauvais traitements Favoriser l'accès à la culture	*accompagnement à la fois collectif et individuel *basé sur l'écoute, l'échange, le jeu et l'art, avec une ludothèque et un espace d'expression culturelle	
		Favoriser les relations inter-générationnelles	Développer les partenariats avec Entour'âge, avec les résidences autonomie	

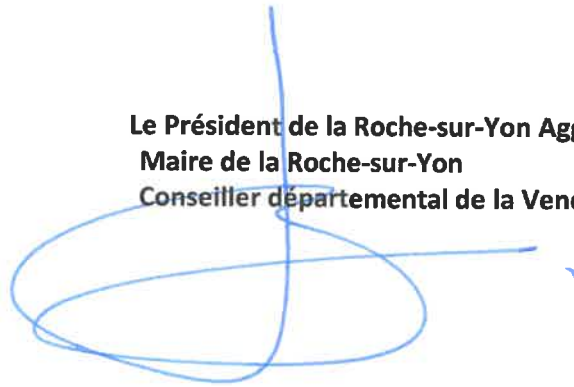
<p>Des propositions sur l'ensemble du territoire</p> <p>REAAP (Réseau d'Ecoute, d'appui et d'Accompagnement des Parents) créée en 2016 ; en veille depuis 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> *réunions partenariales *groupes de travail *fiches projet sur des passerelles entre petite enfance et maternelle et sur des espaces parents dans les écoles <p>L'échelle aggio pour le REAAP est vaste et rassemble des territoires avec des réalités différentes.</p>	<p>Une offre très diversifiée mais peu visible et peu connue</p> <p>Difficulté d'accès à l'information</p> <p>Manque de coordination et de pilotage des actions parentalité</p>	<p>Favoriser l'accès aux actions parentalité Structures: les propositions</p> <p>Favoriser l'interconnaissance des acteurs, la cohérence et la connaissance des différentes propositions.</p> <p>Développer des actions partagées</p>	<p>Coordination des actions parentalité</p> <p>Réseau parentalité</p> <p>En cours</p> <p>A affiner, en lien avec les autres volets de la CTG (enfance, jeunesse, vie sociale, parentalité)</p>
<p>Développement durable</p>			
<p>Le nouveau décret petite enfance d'août 2021 qui impose une prise en compte et des objectifs de développement durable dans le projet social (avec 3 dimensions : sociale, économique et environnementale)</p>	<p>Une direction petite enfance qui met d'ors et déjà en oeuvre ces dimensions, mais qui gagnerait à les mettre en valeur et à les structurer.</p>	<p>Réduire les déchets</p> <p>Garantir une alimentation saine</p> <p>Favoriser l'activité physique</p>	<p>Diminuer la consommation de plastiques (bouteilles, barquettes...)</p> <p>Veiller à l'utilisation des produits de saison par le CMR</p> <p>Favoriser dans les crèches les déplacements doux, de proximité et les sorties extérieures</p> <p>Inclure dans chaque projet un point développement durable</p> <p>En cours</p> <p>En cours</p> <p>En cours</p>
<p>Au regard de tous ces éléments :</p>			
<p>Objectif</p> <p>Propositions</p>	<p>Impulser une mise en oeuvre cohérente et transversale de la politique petite enfance et parentalité, à l'échelle de la Direction et des acteurs de l'agglomération</p> <p>Veiller au maintien de la qualité de l'accueil</p> <p>Faire évoluer les missions du poste de coordination chargé de coopération qui pilote :</p> <ul style="list-style-type: none"> *la mise en oeuvre des actions transversales sur la Direction Petite Enfance *l'accompagnement pédagogique et des situations difficiles rencontrées par les professionnels *les partenariats sur la thématique petite enfance et parentalité à l'échelle de l'agglomération *un réseau petite enfance à l'échelle de l'agglomération, en y associant la Direction, les autres structures petite enfance du territoire, les partenaires et acteurs en lien avec la petite enfance * une action cohérente en lien avec la CTG, les PEDT, le réseau parentalité et le CLS (afin de limiter les doublons) <p>En cours</p> <p>En cours</p>		

Monsieur le Président de la Roche-sur-Yon Agglomération et Monsieur le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent règlement qui prendra effet à compter du 1er novembre 2024.

Un exemplaire du présent règlement est remis aux parents. Ceux-ci s'engagent à le respecter.

Le 22 juillet 2024

**Le Président de la Roche-sur-Yon Agglomération,
Maire de la Roche-sur-Yon
Conseiller départemental de la Vendée**

A large, stylized handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a vertical line, positioned over the printed name of the signatory.